

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 JUIN 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 27 MAI les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 avril 2025
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR INFORMATION
	Présentation des compétences et des actions de la Région sur le territoire de la CAB
	Médecins juniors et projet habitat aux Blanquies
	POUR DELIBERATION
1	Budget principal – Décision Modificative n°1
2	Budget annexe « Parc Aqualudique » – Décision Modificative n°1
3	Budget annexe « Assainissement » - Décision Modificative n°1
4	Budget annexe « Centre évènementiel » - Décision Modificative n°1
5	EPIC Quai Cyrano - Attribution de la subvention annuelle de fonctionnement
6	Personnel communautaire - Modification du tableau des effectifs
7	Personnel communautaire - Création d'emplois non permanents pour faire face aux accroissements temporaires d'activité
8	Personnel communautaire - Engagements vacataires
9	Personnel communautaire - Création d'emplois saisonniers
10	Signature d'une convention avec l'Etat portant sur l'aide au fonctionnement de l'Aire d'accueil « les Gilets » à Bergerac
11	Signature d'une convention de gestion de la Maison de Santé Bergerac - Ouest au Fleix par le groupe MSA services

12	Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association la Gare Mondiale
13	Approbation d'une convention de transfert de gestion des fonds patrimoniaux d'Etat et de la Ville de Bergerac
14	Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement
15	Modification du règlement intérieur d'Ado'Roc
16	Projet de Véloroute V91 – signature d'une convention de partenariat pour la constitution du comité d'itinéraire et de mise en tourisme de la V91
17	Don de kayaks à la brigade de Gendarmerie de Bergerac
18	Acquisition de parcelles appartenant à Mme et M. Patrick Martin - Commune de La Force
	POUR INFORMATION
	Décisions

L'an Deux Mille vingt-cinq, le mercredi 4 juin à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 46, 48, 47 puis 46 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27 mai 2025.

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DELMARÈS

ÉTAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU (1), Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL (2), Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Louis DESSALLES, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES, Pascal PRÉVOT, Julie TÉJÉRIZO (4), Fabien RUET, Laurence ROUAN, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Christophe DAVID-BORDIER, Joël KERDRAON, Didier GOUZE, Didier CAPURON, Philippe PUYPONCHET, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Hélène SCOTTI, Georges BASSI, Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Emmanuel GUICHARD (3), Cédric LOUGRAT, Hélène LEHMANN, Catherine ARNOUILH, Lionel LACOMBE, Catherine TAVEAU.

ÉTAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Jonathan PRIOLEAUD a donné pouvoir à Laurence ROUAN

Alain CASTANG a donné pouvoir à Frédéric DELMARES

Christophe GAUTHIER a donné pouvoir Emmanuel GUICHARD à partir du dossier n°1

Jean-Pierre CAZES a donné pouvoir à Christian BORDENAVE

Maryse ROCHE a donné pouvoir à Thierry AUROY PEYTOU à partir du dossier n°1

Josie BAYLE a donné pouvoir à Florence MALGAT

Patrick VERGNOL a donné pouvoir à Luc MAMMES

Christine FRANÇOIS a donné pouvoir à Fabien RUET
Eric PROLA a donné pouvoir à Christophe DAVID-BORDIER
Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Marie-Lise POTRON
Joëlle ISUS a donné pouvoir à Gérald TRAPY
Philippe GRÉGOIRE a donné pouvoir à René VISENTINI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Sébastien BOURDIN, Francis BLONDIN, Michel DELFIEUX, Jacqueline SIMONNET, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Céline BRACCO, Joaquina WEINBERG, Paul FAUVEL, Corinne GONDONNEAU, Stéphane LE BERRE, Alain BANQUET.

(1)(3) arrivés à partir du dossier n°1
(2) partie après le vote du dossier n°11 et a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET
(4) partie après le vote du dossier n°17

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julie TEJERIZO

M. le Président : Messieurs dames, bonsoir à toutes et à tous. Prenez place s'il vous plaît.
Nous allons débiter ce Conseil Communautaire.
Je vais demander à Hélène si elle veut bien faire l'appel nominal. Hélène, merci beaucoup.

Appel nominal :

Mme Lehmann : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Merci Hélène. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Julie Tégorizo, si elle veut bien, s'il n'y a pas d'objections. Merci beaucoup.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025

M. le Président : Je dois vous faire approuver le procès-verbal de la séance du 14 avril.
Pas de remarques ? Pas d'objections ? Adopté à l'**unanimité**. Merci beaucoup.

Ordre du jour

M. le Président : Ce soir, avant d'entamer l'ordre du jour, je salue la présence de Christophe CATHUS, notre conseiller régional référent pour le Bergeracois, ainsi que Éric JAUBERT, qui est de la Direction de la Cohésion des Initiatives Territoriales, qui vont nous faire une petite présentation de leurs actions sur notre Territoire.

On passera après à une présentation du docteur junior et le projet d'habitat qui avance bien puisque le permis, je crois, a été déposé très récemment, donc c'est vrai qu'on avance bien sur ce dossier, merci aux services de le faire avancer.

Mais avant, vous savez qu'on a eu un accident tragique sur Bergerac hier et donc l'Adjudant-Chef Michaël Brezault a perdu malheureusement la vie dans l'exercice de ses fonctions.

Je propose que nous fassions une minute de silence à sa mémoire. Merci beaucoup.

Minute de silence

Je vous remercie.

Je pense qu'on va commencer par la présentation de la Région. Christophe, on va te laisser la parole.

Présentation des compétences et des actions de la Région sur le territoire de la CAB

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Cathus : Bonsoir à tous, merci Président pour l'accueil. Je suis ravi de m'exprimer devant vous ce soir. Je suis accompagné donc d'Éric JAUBERT de la Direction du Développement Territorial. L'objectif, c'est de vous présenter un peu un point d'étape à mi-mandat de façon à ce qu'on puisse maintenir entre nous cet échange et ce lien de proximité. C'est important qu'on puisse aussi rendre des comptes, qu'on puisse aussi présenter ce qui se fait et qu'on puisse aussi entendre ce que vous avez à dire sur l'action de la Région.

Alors je sais qu'on n'a pas énormément de temps, donc on va aller à l'essentiel. On va vous présenter les compétences et les principaux dispositifs dans un premier temps, et dans un second temps, on vous présentera l'action de la Région sur le Grand Bergeracois mais aussi spécifiquement sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération. Je cède la parole à Éric Jaubert.

M. Jaubert : Merci Monsieur CATHUS, bonsoir Mesdames et Messieurs. Donc Éric JAUBERT, je suis en effet à la Direction de la Cohésion de l'Initiative Territoriale et je suis également le chef de l'antenne de la Région en Dordogne.

Donc je vais vous dire quelques mots sur la Région et ses domaines d'intervention, vous les connaissez, mais les rappeler très rapidement. Ils sont encadrés par la loi, la Région n'a pas la clause générale de compétence et donc ses domaines d'intervention sont définis par le législateur qui lui a donné 5 grands domaines d'intervention, au premier rang desquels le développement économique partagé avec les EPCI, la Région étant chef de file sur les aides aux entreprises quand les EPCI ont eux en charge la question du foncier économique et de l'immobilier d'entreprises. L'autre grand domaine d'intervention, c'est ce qu'on appelle l'aménagement du territoire, et, dans ce cadre-là, on retrouve pour beaucoup, on y reviendra après, l'action de la Région en matière territoriale avec la politique de la Ville, le soutien à la ruralité, le soutien également aux grands projets, aux projets structurants ; ça a été le cas sur votre territoire avec notamment l'accompagnement de la Région sur le Centre Événementiel ou la Maison de la Photo. Et puis, on retrouve aussi toute l'action en matière d'habitat, de tourisme, de culture, d'économie de proximité, des tiers-lieux qui sont aussi nombreux et en projet sur votre territoire et également, tout ce qui va toucher aux services essentiels à la population.

Le troisième grand domaine d'intervention, c'est celui des transports qui est incarné à la fois dans les transports scolaires, dont la Région a la compétence depuis 2017, et puis également les lignes régionales, les cars régionaux, les aéroports et puis les TER avec la question de la desserte, les fréquences et puis de la politique tarifaire qui incombe à la Région.

Le quatrième domaine d'intervention, alors il est appelé un peu de façon particulière Nouvelle Aquitaine puisqu'on le dénomme ainsi par Néo Terra, mais qui est en fait un domaine d'intervention transversal à l'ensemble des politiques de la Région, c'est la feuille de route politique que s'est donnée l'exécutif pour conduire son action et on le traduit plus

significativement sur les questions de biodiversité, d'agriculture, de santé, on peut encore appeler une seule santé qui regroupe les santés végétale, animale et humaine.

Et enfin, un cinquième domaine majeur de l'action régionale, c'est celui de la formation et des lycées qui se traduit sur votre territoire dans un lycée agricole et les lycées d'enseignement professionnel ou généraliste.

Comment on le traduit également dans l'action régionale ? Eh bien, au travers des fonds européens, puisque la Région est autorité de gestion et, à ce titre, gère des crédits sur des programmes opérationnels, à savoir le FEDER, le FSE et puis le FEADER pour les questions agricoles. Et la Région a fait le choix en fait de confier aux territoires une partie de ces crédits, à savoir près de 200 millions d'euros qui sur votre territoire sont traduits dans deux enveloppes, le FEDER, l'OS5 pour un peu plus de 2 millions d'euros et puis le FEADER Leader pour près d'un 1,5 million. Donc la programmation se fait dans le cadre d'un GAL, et certaines et certains d'entre vous ici en sont membres, donc je ne m'étendrai pas sur ce sujet, mais c'est une programmation sur cette génération de fonds qui fonctionne très bien partout sur les territoires et qui d'ailleurs a tellement de succès qu'on a plus de projets sans doute qu'on n'aura de crédits à pouvoir allouer à chacun d'eux.

Troisième point que l'on souhaitait évoquer rapidement avec vous ce soir, c'est la politique contractuelle, puisque vous le savez la Région et le Territoire du Grand Bergeracois sont engagés dans un contrat sur la période 2023-2025, on est donc dans la dernière année d'exécution qui se clôturera au 31 décembre. Ce contrat, il est piloté par la DATAR, en transversalité avec l'ensemble des services sectoriels de la Région qui permettent d'accompagner des projets dans les domaines de compétences que je vous ai présentés précédemment. Ce contrat, il est basé sur une stratégie territoriale que vous avez élaborée, votre projet de territoire, et puis il est traduit dans un plan d'actions qui permet de financer des opérations, lesquelles permettent de satisfaire et d'atteindre les objectifs que vous vous êtes donnés au regard des enjeux que vous aviez identifiés à partir d'un diagnostic partagé. Les contrats, ils sont évolutifs. Le plan d'action, il n'est pas figé. Une fois qu'il a été élaboré en 2022-2023, il a effectivement identifié un certain nombre d'opérations. Mais depuis, au fil de l'eau, des projets peuvent venir s'y ajouter, être soutenus par la Région, être validés dans le cadre des comités de pilotage qui se tiennent annuellement. Et puis, d'autres projets à l'inverse qui avaient été identifiés, peuvent être reportés, voire abandonnés. Et donc le plan d'action est mis à jour de façon régulière.

Deux lignes majeures incarnent l'action régionale dans la politique contractuelle, d'une part le soutien aux territoires ruraux tout au long du contrat et puis d'autre part, le soutien aux transitions écologiques énergétiques, c'était la feuille de route Néo Terra dont je vous ai parlé précédemment.

Comment ça se traduit en termes de dispositifs d'intervention ? En fait, on mobilise à la fois les règlements d'intervention des politiques sectorielles de la Région et puis un règlement spécifique qui n'est mobilisé que dans le cadre de cette politique contractuelle, qui est celui de la DATAR, et qui embrasse 5 grandes familles d'interventions. Alors rapidement vous les citer, on a une première famille d'actions qui tourne autour de l'action stratégique locale. Là, on est plutôt sur un accompagnement à la réflexion, à la faisabilité en amont des projets, à une échelle locale, intercommunale ou de territoire de projet, pour pouvoir accompagner des réflexions sur l'amorçage d'actions en matière de filières, en matière de clusters, de schémas d'accueil d'entreprises, mais aussi de projets plus locaux comme des tiers-lieux sur lesquels il y a une réflexion en amont à mener.

La deuxième famille d'actions, c'est le soutien à l'ingénierie territoriale et sur votre territoire quatre types de postes sont soutenus, à la fois l'animation des fonds européens territorialisés, à la fois le poste de chef de projet cohésion territoriale et puis des animations thématiques autour

du projet alimentaire de territoire et du développement économique de la formation et de l'emploi.

Troisième domaine, celui de l'immobilier, les investissements immobiliers publics. Alors là, on va retrouver tout ce qui est services de proximité avec le soutien aux halles et marchés, le soutien aux derniers commerces et aux multiples ruraux. Donc il y a eu un certain nombre de projets soutenus sur votre territoire, de mémoire à Ginestet, un prochain sur la Halle de Creysse. Et puis des projets autour de la santé avec les maisons de santé pluridisciplinaires ou les centres de santé. Là aussi des projets accompagnés sur votre territoire et puis d'autres qui sont en gestation sur le Grand Bergeracois. Et également une action qui n'est pas développée sur votre territoire mais qui reste ouverte si vous le souhaitez, c'est l'action collective de proximité qui permet de soutenir le commerce et l'artisanat, avec un dispositif qui permet de compléter l'action menée par l'économie territoriale dans la politique sectorielle de la Région.

Une quatrième famille, c'est celle du soutien à la ruralité. Alors dedans, on y retrouve deux entrées, à la fois le financement du poste sur l'animation des fonds européens et également le soutien à ce qu'on appelle les plans guides ou des plans références multi thématiques, qui permettent aux communes d'avoir une réflexion stratégique à moyen et long terme pour ensuite pouvoir porter des projets d'aménagement et de développement qui sont structurants pour leur territoire.

Et enfin un cinquième domaine, celui des projets dits structurants et donc on en a un certain nombre sur votre territoire qui ont été accompagnés, vous les voyez à l'écran et sur lesquels la Région est intervenue de façon significative. Ce sont des projets qui font l'objet systématiquement d'un arbitrage du Président et qui permettent, effectivement là, d'avoir une action de la Région de façon significative sur des projets qui structurent votre territoire et qui lui permettent de se positionner pour son devenir à moyen et long terme.

M. Cathus : Donc rapidement la seconde partie. Cet exercice, nous le faisons sur l'ensemble des quatre EPCI du territoire, nous sommes à la troisième, mais je tenais à vous le dire et je voulais saluer aussi la Délégation Générale du Territoire du Grand Bergeracois avec qui on travaille vraiment très bien.

Pour les chiffres, depuis ce mandat, depuis octobre 2021, là on parle du Grand Bergeracois, vous recevez mes comptes rendus, j'ai un tableau de bord et à chaque commission permanente, j'additionne. Donc vous voyez que depuis octobre 2021, à mi-mandat, on est sur le Grand Bergeracois à pratiquement 58 millions d'euros et si on l'additionne avec le premier mandat, on est pour le Grand Bergeracois sur un total d'un peu plus de 135 millions d'euros pour le territoire. Ce sont là toutes les subventions votées en commission permanente et les DGF des lycées, ça ne prend pas en compte les aides individuelles et par exemple, les plans régionaux de formation, les aides individuelles, ce sont vraiment toutes les subventions votées en commission permanente, donc vous voyez c'est quand même assez conséquent.

Ensuite, les commissions permanentes, donc 26 commissions permanentes, on est à peu près en aide pour le territoire à 14,4 millions d'euros par an à peu près.

Ensuite, alors la répartition territoriale, donc vous voyez les quatre EPCI, vous constatez une différence importante puisque 82 % des crédits vont sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération. Mais il y a aussi une raison à cela qui est la suivante, c'est que sur la répartition des crédits régionaux, vous voyez que la plus grosse partie des dépenses relève bien entendu des compétences premières de la Région et formation, économie sociale et solidaire, associations d'une part, éducation d'autre part, il y a aussi l'économie et effectivement, c'est la raison pour laquelle c'est principalement axé sur la CAB puisque les quatre lycées sont sur le périmètre de la CAB, puisque les principaux centres de formation sont sur le périmètre de la CAB et qu'également les différents pôles industriels, ce qui explique la répartition géographique des crédits. En tout

cas, sur la répartition thématique, bien entendu ça correspond aux principales compétences de la Région, formation, éducation, économie, culture, patrimoine, enfin je ne vais pas le développer vous l'avez sous les yeux et on voit le poids aussi des dépenses selon nos compétences.

Alors ce qu'il est intéressant de regarder aussi, c'est l'évolution dans le temps depuis le premier mandat. On s'aperçoit que pour le mandat actuel, il y a des augmentations de crédits pour l'économie et l'emploi, pour l'environnement, pour la culture, le patrimoine et pour les mobilités et principalement l'aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord. Et on s'aperçoit également, mais ça rejoint ce que je disais tout à l'heure, que les crédits éducation, formation, économie, emploi, représentent 71 % des crédits régionaux puisque c'est le cœur de nos compétences.

Et là, tous les chiffres que je vous ai donnés concernaient le Grand Bergeracois, si on s'attache désormais au périmètre de la Communauté d'Agglomération, donc vous voyez le mandat actuel, on est à peu près à 57 millions 700 pratiquement et si on l'additionne avec le premier mandat depuis janvier 2016, on est à peu près à 126 millions, ce qui fait à peu près 13,4 millions par an. Et donc ce sont à la fois des subventions bien entendu aux associations, ce sont bien entendu des subventions aussi aux entreprises, mais on aide aussi beaucoup, et on aurait pu le développer si on avait un peu plus le temps, mais aussi les communes et également les EPCI, ça c'est important, on les accompagne dans les travaux structurants, dans les travaux d'équipement et dans les travaux aussi de services pour nos concitoyens.

Voilà, je ne serai pas plus long. Vous avez sous les yeux l'ensemble des contacts. C'est aussi l'objet de notre intervention ce soir, c'est que vous puissiez avoir aussi l'ensemble des contacts avec, vous le voyez, à chaque fois le mail, le numéro de portable, de façon à ce qu'à chaque fois que vous avez un projet, vous sachiez qui appeler exactement. Bien entendu, vous pouvez appeler toujours votre conseiller régional et vous avez son numéro de téléphone, mais vous pouvez aussi appeler, n'hésitez pas, l'ensemble des interlocuteurs pour vous orienter sur les démarches à entreprendre pour mener à bien votre dossier.

Voilà je ne serai pas plus long, Président, merci encore pour l'accueil. On a essayé de faire quelque chose de très synthétique mais, si j'avais à finir sur une phrase, je renouvellerais ce que nous dit souvent Alain Rousset, c'est de dire que quand le projet est bon, quel que soit le porteur, quelle que soit la commune, quand le projet est bon, qu'il correspond à nos politiques publiques et qu'il correspond aussi à nos capacités budgétaires, mais quand le projet est bon, on y va, quel que soit le porteur, quelle que soit la commune, et c'est aussi en travaillant comme ça pour l'intérêt général qu'on peut, ensemble, avec les autres partenaires, faire avancer un territoire. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Christophe. Je ne sais pas si quelqu'un veut profiter de leur présence pour poser une question ou pas ? Je ne vois pas de main se lever, il me reste à vous remercier Christophe, de votre présentation. Bonne fin de soirée, merci beaucoup.

On va maintenant parler d'un autre dossier qui nous intéresse aussi tout particulièrement, il s'agit de la santé et vous savez qu'on est très fortement préoccupés par ces questions de désertification médicale.

Médecins juniors et projet habitat aux Blanquies

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Et on voit poindre à l'horizon un sujet qui va participer très concrètement à apporter un début ou quelques solutions, ce sont les docteurs juniors, vous savez ce sont des médecins en 4^{ème} année, on va vous expliquer tout ça, qui vont venir sous la forme de tutorat sur

les départements.

Sur le département de la Dordogne, il devrait s'agir de 24 à 30 médecins sur une année, alors ce sont des médecins qui vont rester une année et qui vont ensuite être remplacés par d'autres. La pompe va s'amorcer dès l'automne 2026 et on se prépare justement pour bien positionner notre territoire, dans l'optique de capter le maximum de docteurs juniors. Donc on travaille en étroite collaboration avec les professionnels de santé, vous verrez que ce n'est pas un projet qu'on peut mener seul, mais en tout cas il y a des parties qui nous correspondent tout particulièrement et notamment le logement, on va en parler ce soir.

Je vais laisser la parole à Olivier et Émilie qui vont vous présenter cette logique, merci.

M. Dupuy : Bien, merci Président, bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Effectivement, comme l'a évoqué le Président, nous allons vous présenter ce soir ce qu'est un docteur junior et comment ces docteurs juniors peuvent être accueillis sur les territoires et plus particulièrement sur le territoire de la CAB, et comment la CAB y travaille depuis maintenant plusieurs mois, voire quelques années, avec l'ensemble des partenaires habituels que l'on a sur le territoire, que ce soient des partenaires d'État type l'ARS ou la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou aussi la Préfecture et les partenaires locaux avec notamment la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, la CPTS du Bergeracois et l'ensemble des professionnels et les médecins généralistes qui sont sur le territoire de la CAB.

Donc c'est un sujet important puisque ça peut nous permettre d'avoir, pour l'ensemble des territoires, mais ça va permettre d'avoir des médecins thésés, on va vous l'expliquer, des médecins qui seront amenés sur les territoires et l'ensemble des territoires nationaux pour pouvoir, pendant 6 mois-1 an, connaître le territoire, exercer et, charge à nous de pouvoir leur montrer qu'il fait bon vivre chez nous, qu'ils ont toutes les conditions idéales pour pouvoir bâtir leurs projets professionnels et surtout leurs projets personnels dans l'enceinte du Bergeracois et avec nous.

Donc je suis accompagné d'Émilie MARGUIN, agent CAB, chargée de mission au Service Santé, qui va aussi vous faire la présentation. Donc nous allons la faire à deux voix.

Mme Marguin : Bonjour à tous. Comme ça a été dit par le Président et le Vice-Président, ces docteurs juniors, ce sont des 4^{ème} années d'internat de médecine générale donc qui s'achève par une période durant laquelle l'étudiant est appelé docteur junior et il réalise des actes médicaux en autonomie supervisée. C'est-à-dire qu'il va pouvoir prendre des patients dans un cabinet et accueillir de nouveaux patients, c'est surtout ça l'objectif.

Donc avant de définir un peu plus ce que sont les docteurs juniors et comment ils vont être accueillis, un rapide point sur l'état des lieux, que vous ne découvrez pas. Notre Département est sous doté en France et en Nouvelle Aquitaine, là on a mis seulement la carte des médecins généralistes, mais sur la carte des médecins spécialistes, on est sur les mêmes répartitions de couleur.

M. Dupuy : Juste pour vous montrer aussi à travers ces cartes et surtout au niveau métropole, enfin la carte de France, il y a très peu de départements qui sont dans les bonnes conditions, c'est-à-dire qui ont ce qu'il faut en quantité de médecins. Ce qui veut dire que la répartition va être très compliquée sur les deuxièmes phases que propose le Gouvernement aujourd'hui, mais en tous les cas, ça montre la difficulté qu'il y a aujourd'hui de pouvoir amener du soin sur un ensemble de territoires.

Mme Marguin : Ajoutées à cette densité médicale limitée, on a également d'autres problématiques, notamment avec l'âge moyen des médecins qui est, comme vous le voyez en bleu sur beaucoup de départements de la Nouvelle Aquitaine, qui est aggravée par un vieillissement plus important sur notre Département. Donc on a d'une part peu de médecins, qui sont moyennement âgés et qui plus est plus vieillissants que sur d'autres territoires.

Si on regarde les données un peu plus précisément, le taux de médecins généralistes pour 10 000 habitants en France est à 8,4 ; en Dordogne il est à 7,2 on est un tout petit peu au-dessus avec 7,4 sur le territoire de la CAB. Le taux de médecins généralistes de plus de 60 ans, là on fait référence à l'âge des praticiens, pour 100 médecins généralistes, 31,9 en France, 37,9 en Dordogne et sur la CAB 44,4. Et on parle seulement de plus de 60 ans, puisqu'on peut trouver des praticiens qui exercent jusqu'à 75 voire 80 ans.

Et un autre chiffre intéressant, les personnes de 16 ans ou plus sans médecin traitant déclaré, où la France hexagonale est à 10,7 et en Dordogne 11,1 et 13,1 pour la CAB.

Donc nous avons de nombreux motifs d'alerte pour nous engager dans différents dispositifs pour améliorer la densité médicale sur le territoire. Donc ces leviers sont multiples, ils sont à prendre à bras-le-corps par l'ensemble des interlocuteurs, les collectivités, l'État, les soignants, le secteur privé, le secteur associatif. Il y a cinq points principaux, on va en détailler deux ce soir, donc la formation des professionnels de santé avec ces docteurs juniors et l'attractivité des territoires.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'État pousse vers le développement de modes d'exercice rénovés, l'exercice coordonné en Maison de Santé Pluriprofessionnelles, qu'on cherche à libérer du temps médical pour les médecins avec la mise en place d'assistants médicaux, d'infirmiers en pratique avancée, pour lesquels vous avez validé une aide au dernier Conseil Communautaire, et le développement du numérique en santé qui était effectivement aussi l'avenir.

Cette 4^{ème} année d'internat a été créée par arrêté en 2023. Ce seront des médecins qui seront thésés mais qui devront quand même travailler sous la supervision d'un maître de stage universitaire. Ça reste un interne en formation donc qui est rattaché à son université. Il pourra assurer entre 10 et 30 consultations par jour et la première promotion qui sortira des universités arrivera donc, comme l'a dit le Président, à partir de novembre 2026. Il est envisagé environ 50 % de plus d'internes en médecine générale en stage en Nouvelle Aquitaine à partir de ce moment-là. L'objectif c'est de pouvoir ouvrir entre 25 et 30 lieux de stage pour les docteurs juniors sur la Dordogne en totalité.

M. Dupuy : Effectivement, cette 4^{ème} année doit offrir aussi la possibilité à ces docteurs, qui auront toutes les compétences pour exercer, de mieux connaître le mode d'exercice et de mieux appréhender leur vie professionnelle, purement. Comment gérer son entreprise quand on est professionnel de santé ? Comment l'installer ? Comment la développer et comment avoir envie de la faire vivre ?

Donc c'est vraiment aussi cette année d'observation qui manque, je pense en tous les cas, dans la formation des médecins et qui est posée là puisqu'ils seront de toute façon purement formés dans le métier de la santé.

Mme Marguin : Ce qu'ils pouvaient faire en tant que remplaçants lorsqu'ils étaient thésés, ils pouvaient découvrir plusieurs lieux d'exercice, là ils seront dirigés vers des territoires.

Ce projet, les phases différentes qui sont présentées par l'ARS, déjà identifier les maîtres de stage universitaires. Sur la CAB, nous en avons 12 qui sont en capacité de recevoir des docteurs juniors qui sont répartis sur 7 lieux de consultation. Il y a eu des rencontres entre l'ARS et les CPTS du territoire, des rencontres à venir entre l'ARS, les sous-préfets et les élus. Et pour la mise en œuvre concrète, chaque médecin devra faire une demande d'agrément pour accueillir un docteur junior. La faculté pourra choisir les lieux de stage. Les docteurs juniors choisiront leur stage ensuite et on les accueillera à partir de novembre 2026.

M. Dupuy : Donc vous voyez qu'il y a beaucoup d'intervenants et d'acteurs autour de ce projet de docteurs juniors. Nous avons, nous collectivité, un rôle essentiel à jouer, c'est aussi d'être facilitant dans les relations qu'il peut y avoir entre tous ces acteurs-là, c'est quelque chose que nous faisons maintenant depuis plusieurs années, mettre tout le monde autour de la table. Nous avons été invités sur diverses réunions, que ce soit des services de l'État ou avec les professionnels

de santé locaux. Je peux à nouveau le dire et je me félicite à nouveau de la parfaite collaboration que nous avons avec l'ensemble des professionnels de santé via la CPTS pour pouvoir conduire ce projet qui n'est quand même pas simple, qui ne répond pas encore à toutes les attentes des professionnels de santé, ça va vous être expliqué, et qui pose beaucoup de questions. Mais quand l'on voit qu'il faut s'y préparer et qu'il faut qu'il y ait des lieux de stage qui soient choisis par une université, ça veut dire aussi qu'il faut que pour qu'un lieu de stage soit bon, il faut qu'il y ait à la fois le bon formateur, et nous savons que sur le territoire du Bergeracois nous avons de bons médecins maîtres de stage universitaires, il n'y a pas de problème de compétences médicales, mais il faut aussi que nous, nous ayons les structures pour pouvoir accueillir les docteurs juniors dans les MSP notamment, c'est-à-dire dans des cabinets pour pouvoir les recevoir. Et c'est le travail que nous avons enclenché depuis déjà plusieurs années pour pouvoir construire ces MSP.

Mme Marguin : Donc on a quelques points de vigilance quand même qui apparaissent. En 2027, le nombre de docteurs juniors va légèrement fléchir, c'est lié au fait que, face à cette réforme, certains ont préféré redoubler pour voir ce qui allait se passer. Donc il y aura une première promotion qui va sortir pleine, une deuxième qui sera un peu moins complète. Donc quid de ceux qui seront dans un cabinet ? Est-ce qu'ils seront remplacés l'année 2027 ? Il y a vraiment une attention à avoir toute particulière là-dessus. Des textes réglementaires qui sont en attente, puisque leur rémunération n'est pas encore déterminée, leurs conditions d'exercice précises non plus. Et puis les besoins de locaux professionnels, qui doivent être vacants, équipés avec des matériels, des logiciels.

Voilà pour les docteurs juniors, est-ce qu'il y a des questions pour cette première partie ?

Bon, on continue. Sur l'attractivité des territoires. Les actions de la CAB sont multiples. Nous avons des aides pour le logement, pour les études. Nous organisons régulièrement des accueils pour les internes qui arrivent sur le territoire, ils sont environ entre 15 et 20 sur chaque semestre. On propose un accompagnement individuel pour l'accès aux crèches pour les enfants, aux écoles, l'emploi du conjoint, qui est régulièrement un sujet. Il y a un partenariat comme l'a dit Olivier avec l'ensemble des acteurs qui est très fort et puis, il y a ce projet de création de logements au lieu-dit les Blanquies puisque le logement est régulièrement un sujet pour l'arrivée rapide de professionnels de santé.

M. Dupuy : Effectivement dans les aides, et nous vous les proposons en délibération systématiquement, et je pense qu'elles sont toutes systématiquement votées à l'unanimité, je vous remercie, ce sont les aides au logement que nous portons avec le Conseil Départemental de la Dordogne. Mais c'est aussi, récemment, comme ça a été évoqué, l'aide que l'on a portée pour pouvoir permettre à une infirmière et un infirmier de pouvoir poursuivre leurs études et de devenir IPA pour dégager du temps médical sur cette MSP, des soirées des internes que nous organisons deux fois par an chaque semestre, où nous accueillons la quinzaine d'internes qui exercent sur le Bergeracois dans les différentes structures. C'est pour nous, déjà connaître leurs besoins, pour pouvoir discuter avec eux pour savoir quelles sont leurs attentes, quelles pourraient être leurs intentions d'installation et puis en même temps, leur présenter le territoire. Et lorsqu'on parle de partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, ce sont aussi les hôpitaux, le Centre Hospitalier Samuel Pozzi, le Centre Hospitalier de Vauclaire, qui nous aident beaucoup et l'ensemble des praticiens.

Mme Marguin : Donc ce projet se situe boulevard Charles Garraud, il s'agit d'un petit hameau, une petite ferme qui était à l'abandon, un peu à l'arrière de la route, qui est constituée de quatre bâtiments principaux. Et donc vous voyez qu'on a un accès sur le boulevard de la Poudrerie en direct et la parcelle se poursuit à l'arrière pour rejoindre l'allée Lucien Videau, donc il y a une partie du terrain qui sera constructible sur cette parcelle à l'arrière.

Voilà comment c'est à l'heure actuelle, donc assez dégradé. On a ces quatre bâtiments qui vont

être totalement rénovés, transformés voire démolis pour l'un d'entre eux et reconstruit quasiment à l'identique. L'objectif étant de créer au départ 12 logements de plusieurs typologies. Nous aurons un T4 qui pourrait servir à une colocation ou à des familles, trois T3 également pour de la colocation ou des familles, des T2 et un T1 bis. Donc en totalité, on peut accueillir quasiment une vingtaine de professionnels. Il y aura, parmi les quatre bâtiments, un bâtiment qui sera consacré aux activités collectives avec une salle de réunion où on peut imaginer du travail commun, une salle de sport, une cuisine d'été, une buanderie commune, une terrasse, enfin un espace de convivialité. Nous prévoyons des loyers modérés, des baux courts, 6 mois, 1 mois ou à la semaine pour l'accueil des professionnels de santé, donc prioritairement les docteurs juniors à partir de novembre 2026, mais également des médecins, des infirmiers, des kinésithérapeutes qui seraient remplaçants, stagiaires ou salariés et qui auraient une opportunité de venir travailler sur notre territoire.

Donc comme l'a dit Olivier, ce projet est co-construit avec les centres hospitaliers de Bergerac, de Vauclaire et la CPTS pour la médecine de ville, car ils ont également ce problème pour loger leurs internes de manière récurrente et également leurs assistants, leurs praticiens associés, qui sont d'autres internes pas en cursus de formation universitaire mais en consolidation de leurs acquis. Donc un accès véhicules par le boulevard Charles Garraud, piétons et cyclistes à terme par l'arrière via l'allée Lucien Videau.

M. Dupuy : Et la navette qui passe donc au niveau du Centre Événementiel qui permettra aussi de rejoindre soit les centres hospitaliers Vauclaire ou Samuel Pozzi, ou le centre-ville pour permettre à ceux qui n'ont pas de voiture dans l'immédiat de pouvoir être mobile sur la Ville.

Mme Marguin : Voilà une projection. Ça se veut un hameau très nature et protégé, un peu isolé, pour que les professionnels puissent être isolés s'ils en ont envie, dans un logement individuel ou en colocation, et avoir des contacts entre eux s'ils le souhaitent ; et voilà, un peu plus de verdure.

M. Dupuy : Ce projet a été travaillé avec l'ensemble des acteurs, présenté aux services de l'État. C'est un projet qui intéresse tout le monde et je pense sans difficulté que l'on pourra avoir l'aide de l'ARS sur ce projet-là, pour nous faciliter à la fois le financement mais aussi nous faciliter peut-être toutes les procédures qui seront nécessaires pour pouvoir le mener à bien. Et effectivement, comme ça a été dit, nous pourrions aussi accueillir des médecins ou spécialistes qui ne seront que de passage ou vacataires sur le Bergeracois, leur proposer un lieu d'hébergement. Nous avons déjà un logement sur la commune de Sigoulès-et-Flaugeac qui sert actuellement pour la MSP de Sigoulès-et-Flaugeac d'ailleurs et de Ribagnac, c'est un appartement qui est sollicité et tant mieux, et ça pourrait être aussi dans le même esprit, pouvoir loger temporairement des professionnels de santé.

Voilà Président, si vous avez des questions.

M. le Président : Oui, Hélène.

Mme Lehmann : Merci. Juste la répartition des futurs lieux de consultation, on avait vu qu'il y en aurait sept à peu près, ils seraient où ?

Mme Marguin : Alors il n'y en aura pas sept, on sait qu'on a sept lieux potentiellement qui peuvent accueillir des docteurs juniors. Par contre, la répartition des 25 ou 30 docteurs juniors sur la Dordogne, ce n'est encore pas connu et ça dépendra des médecins qui voudront s'engager à accueillir, de leurs capacités d'accueil technique en termes de temps, de spécialité, etc., donc pour l'instant on ne le sait pas.

M. Dupuy : Nous avons travaillé ces sujets avec les MSU et l'ensemble des médecins généralistes pour connaître leurs contraintes, qu'ils nous ont exprimées pour que nous aussi on puisse les faire remonter aux différents services pour pouvoir aider cette construction. C'est très très flou, c'est très très compliqué. Il y a l'aspect immobilier donc comme on a évoqué, là on travaille pour pouvoir fournir des cabinets supplémentaires dans les MSP, mais après, il y a toute la partie réglementaire,

finances qui vient se greffer. Donc il n'y a pas de réticences de la part des MSU du Bergeracois, il y a plus de l'incertitude ou de l'inquiétude par rapport à ce qu'ils ne connaissent pas aujourd'hui dans les applications.

M. le Président : Merci. D'autres interventions ?

Peut-être deux petites précisions, vous avez vu qu'on va avoir 50 % d'internes en plus, c'est ça qui est important à retenir quand on sait qu'aujourd'hui, parmi les médecins qui s'installent sur les territoires, la quasi-totalité provient des gens qui sont déjà venus sur le territoire, soit à travers leur internat, soit à travers des remplacements ou des stages. Donc en fait, c'est crucial qu'à ce moment-là on soit en capacité de les accueillir le plus correctement possible, d'où l'idée de faire un lieu assez soigné et assez dédié à une notion de groupe, parce qu'aussi les professionnels de santé aspirent à se retrouver entre eux le soir, donc avec un espace esprit gîte plutôt et qui soit assez proche de toutes les commodités. Donc c'est un atout qu'on a voulu développer fortement sur notre territoire parce qu'en effet, ce sera un des critères de choix de l'ARS pour les implantations des docteurs juniors. Faut pas se voiler la face, nous sommes en compétition les uns avec les autres, malheureusement, la situation nous amène à ces constats-là, donc nous avons choisi délibérément de travailler tous les aspects qui nous concernent, collectivité, à savoir le logement, la préparation des lieux potentiels d'accueil avec des extensions de MSP comme l'a dit Olivier, un travail en amont avec tous les jeunes docteurs, la plupart sont des très jeunes docteurs sur notre territoire, pour les sensibiliser à l'importance du sujet et je dois dire qu'on a été quand même assez satisfaits de constater qu'ils étaient extrêmement motivés pour participer à ce challenge. Et donc, on a aujourd'hui un peu la conscience de faire le maximum, dans la perspective de ce mois de novembre, parce que d'autres territoires seront peut-être moins prêts et la priorité c'est quand même de capter au niveau départemental le plus de médecins possible sur notre territoire. Donc on est dans les clous, on sera prêts pour le mois de novembre 2026, sur les logements en tout cas, et puis on assiste de très près...

Je termine, on a un système, un dispositif qui a été créé au Département qui s'appelle « soigner en Périgord », en étroite collaboration avec la CPAM, c'est un dispositif, c'est une porte d'entrée unique pour les professionnels de santé au niveau national ou même étrangers qui souhaitent venir en Dordogne. L'idée c'est de les accompagner au mieux dans leur parcours puisqu'ils souhaitent venir s'implanter en Dordogne, à tel ou tel endroit peu importe, de faciliter leur installation, qu'elle soit familiale, professionnelle ou de tout ordre qui concerne l'implantation de la famille. Donc ce dispositif, il est largement soutenu par l'ARS, on est en train de développer ce dispositif avec, dans les mois qui viennent, un recrutement de deux personnes financé par l'ARS pour aller plus loin dans l'accompagnement personnalisé.

Je termine par un chiffre, il y avait quand même 40 postulants en 2024 pour venir en Dordogne, donc on voit qu'il faut travailler ce sujet et qu'aujourd'hui seule une personne est dédiée à cet accompagnement et c'est bien insuffisant. Donc il faut qu'on progresse dans ce domaine-là et c'est ce que le Département fait avec la CAB et tous les acteurs sur le sujet, et je n'oublie pas la CPAM qui joue un rôle fondamental dans ce dispositif.

Voilà chers collègues, pas de questions ? Ça aura été assez clair. Merci beaucoup Olivier et Émilie. On va passer à l'ordre du jour de ce soir et on va parler chiffres, et notre comptable maison, c'est Jean-Jacques Chapellet. Merci Jean-Jacques.

DÉLIBÉRATIONS

D 2025 – 103

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Merci Président de me passer la parole. Bonsoir à toutes et à tous. Donc on reprend l'ordre du jour de ce soir et le premier point, c'est une Décision Modificative, en l'occurrence la première, pour le budget principal.

Donc ces écritures, je reviendrai sur le tableau après, ces écritures ont pour objet d'ajuster le résultat de fonctionnement, reporté à la suite du vote des comptes administratifs que nous avons fait la dernière fois, ainsi que donc l'affectation définitive des résultats, mais aussi de transférer des crédits initialement ouverts sur le budget annexe du Centre Évènementiel, notamment pour la soirée d'ouverture, et d'ouvrir des crédits pour le versement des bourses aux élèves infirmiers en pratique avancée et de réaffecter certains crédits.

Donc si je reviens sur le tableau, on va retrouver le résultat reporté à hauteur de 39 294 € au chapitre 02. Pour ne citer que les plus importants, donc les cotisations pour assurance de personnel 155 000 qui est basculé du 012 vers le 011, ça c'est une demande de la trésorerie qui nous a été formulée. On prélève sur les subventions de fonctionnement 30 000 € pour le verser au 617, c'est dans l'éventualité de mener une étude sur le devenir de la venaison, voilà pourquoi on a budgété là-dessus. Après, on va retrouver sur les bourses, au chapitre 65, les 23 600, c'est justement pour permettre, ce qu'on avait délibéré la dernière fois, de verser la bourse aux infirmiers en pratique avancée ; et ensuite, on va retrouver le basculement de 30 000 €, je l'ai dit, la trésorerie et le spectacle du Centre Évènementiel dans les 181 090 € avec les 100 000 € aussi qui viennent en recette du budget annexe, puisqu'on avait provisionné sur le budget annexe du Centre Évènementiel pour la journée d'ouverture, mais on préfère faire supporter cette journée d'ouverture sur le budget principal. Voilà pour le fonctionnement.

Sur l'investissement de cette DM, donc le résultat et on va retrouver le FCTVA, on corrige la recette du FCTVA et autres matériels de bureau 15 000 € en dépenses, c'est pour acheter du mobilier pour la CAB ; et sur les 14 600 €, l'opération 2212, c'est pour finaliser l'étude qui avait porté sur la création d'une passerelle sur la Dordogne au droit du stade d'Eaux Vives.

Voilà Président pour le plus important de ce que je peux en dire sur cette DM.

M. le Président : Merci Jean-Jacques. Y a-t-il des questions ? C'est très clair, c'est assez simple, c'est des réajustements de crédits et justement le constat du compte administratif et son impact. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Je vous remercie. On va passer à la suite.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget principal.

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		39 294.19 €
011	60623	Alimentation	-200.00 €	
011	6064	Fournitures administratives	-200.00 €	
011	6132	Locations immobilières	15 000.00 €	
011	6188	Frais d'assurances	155 055.00 €	
011	617	Etudes et recherches	30 000.00 €	
011	6228	Divers	181 090.00 €	
011	6234	Réceptions	2 000.00 €	
011	6236	Catalogues et imprimés	-350.00 €	
011	62383	Nettoyage des locaux	-1 500.00 €	
011	6288	Autres services extérieurs	10 000.00 €	
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	-155 055.00 €	
65	65131	Bourses	23 600.00 €	
65	65732	Subvention de fonctionnement - Région	2 500.00 €	
65	65733	Subvention de fonctionnement – Département	500.00 €	
65	657341	Subvention de fonct° - Cnes membres du GFP	7 000.00 €	
65	657381	Subvention de fonct° - Autres étab. publics locaux	-30 000.00 €	
65	65748	Subvention de fonct° - Autres pers. de droit privé	1 250.00 €	
70	70632	Redevances à caractère culturel		100 000.00 €
<i>Opérations d'ordre</i>				
023	023	Virement à la section d'investissement	-101 395.81 €	
TOTAL Fonctionnement			139 294.19 €	139 294.19 €
INVESTISSEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
001	001	Déficit d'investissement	32 298.55 €	
10	10222	FCTVA		130 995.81 €
10	1068	Excédents de fonct° capitalisés		32 298.55 €
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000.00 €	
Op° 2212	Op° 2209	Création d'une passerelle sur la Dordogne	14 600.00 €	
<i>Opérations d'ordre</i>				
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-101 395.81 €
TOTAL Investissement			61 898.55 €	61 898.55 €
TOTAL			201 192.74 €	201 192.74 €

Ces écritures ont pour objet d'ajuster le résultat de fonctionnement reporté à la suite du vote des comptes administratifs et de l'affectation définitive des résultats, mais aussi de transférer des crédits initialement ouverts sur le budget annexe « Centre Evènementiel », d'ouvrir les crédits pour le versement des bourses aux élèves infirmiers et de réaffecter certains crédits.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°1 concernant le budget principal telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

Budget annexe Parc Aqualudique – Décision Modificative n° 1

D 2025 – 104

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Donc le point numéro 2 sur le budget annexe du Parc Aqualudique. Là encore, la DM n° 1, pour justement ajuster le montant des excédents de fonctionnement capitalisés à la suite du vote des comptes administratifs et on retrouve donc le basculement des 45 396 € sur l'excédent de fonctionnement capitalisé.

M. le Président : Merci Jean-Jacques. Ça permettra de diminuer un peu la subvention d'équilibre. Y a-t-il des questions ? Des interventions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**. Merci beaucoup.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Parc Aqualudique » :

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
		FONCTIONNEMENT		
		<i>Opérations réelles</i>		
		<i>Opérations d'ordre</i>		
		TOTAL Fonctionnement	0.00 €	0.00 €
		INVESTISSEMENT		
		<i>Opérations réelles</i>		
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		45 396.61 €
13	1388	Autres subventions d'investissements		-45 396.61 €
		<i>Opérations d'ordre</i>		
		TOTAL Investissement	0.00 €	0.00 €
		TOTAL	0.00 €	0.00 €

Ces écritures ont pour objet d'ajuster le montant des excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) à la suite du vote des comptes administratifs et de l'affectation définitive des résultats 2024.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°1 concernant le budget annexe « Parc Aqualudique » telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

Budget annexe assainissement – Décision Modificative n° 1

D 2025 – 105

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Le point suivant, n° 3, encore la DM numéro 1 concernant le budget annexe de l'assainissement, là aussi c'est pour ajuster le résultat de fonctionnement, reporté à la suite du vote des comptes administratifs, et l'affectation définitive des résultats qui là était de moins 138 000 et, par le truchement du fonctionnement et de l'investissement, on compense ce résultat négatif par le 1641, c'est-à-dire le recours à l'emprunt pour le même montant.

M. le Président : Pas de questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Merci.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Assainissement ».

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
		FONCTIONNEMENT		
		Opérations réelles		
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		-138 026.54 €
023	023	Virement à la section d'investissement	-138 026.54 €	
		TOTAL Fonctionnement	-138 026.54 €	-138 026.54 €
		INVESTISSEMENT		
		Opérations réelles		
16	1641	Emprunts		138 026.54 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-138 026.54 €
		TOTAL Investissement	0.00 €	0.00 €
		TOTAL	-138 026.54 €	-138 026.54 €

Ces écritures ont pour objet d'ajuster le résultat de fonctionnement reporté à la suite du vote des comptes administratifs et de l'affectation définitive des résultats 2024.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°1 concernant le budget annexe « Assainissement » telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

Budget annexe Centre évènementiel – Décision modificative n° 1

D 2025 – 106

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Le point numéro 4, là aussi DM numéro 1, concernant le Centre Évènementiel. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, c'est de faire basculer ce qu'on avait provisionné initialement sur ce budget pour le rapatrier sur le budget principal à hauteur de 200 000 €, et on fait un solde d'exécution, suite au vote du compte administratif sur la partie investissement, de 393,95 €.

M. le Président : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.
Merci beaucoup.

On va passer à l'ÉPIC Quai Cyrano, avec l'attribution de la subvention. Vous savez qu'on avait voté 40 % du montant de l'année précédente, donc un peu plus de 100 000 €. Donc il s'agit d'ajuster la deuxième partie de cette subvention. Olivier.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Centre Évènementiel » :

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	-200 000.00 €	
70	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		-100 000.00 €
75	75822	Prise en charge du déficit par le budget principal		-100 000.00 €
<i>Opérations d'ordre</i>				
		TOTAL Fonctionnement	-200 000.00 €	-200 000.00 €
INVESTISSEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				

001	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-393.95 €	
16	1641	Emprunts		-393.95 €
Opérations d'ordre				
		TOTAL Investissement	-393.95 €	-393.95 €
TOTAL			-200 393.95 €	-200 393.95 €

Ces écritures ont pour objet d'ajuster le résultat d'investissement reporté à la suite du vote des comptes administratifs et de l'affectation définitive des résultats et de transférer les crédits ouverts pour le spectacle d'inauguration sur le budget principal (opération portée par la régie du Centre Culturel).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°1 concernant le budget annexe « Centre Évènementiel » telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

EPIC Quai Cyrano – Attribution de la subvention annuelle de fonctionnement

D 2025 – 107

RAPPORTEUR : Olivier DUPUY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dupuy : Merci Président. Comme vous le savez, dans les statuts de la CAB, la Communauté d'Agglomération est compétente en termes de promotion du tourisme et de la création de l'Office de Tourisme.

Suivant la délibération du 13 décembre 2023 portant création d'un EPIC, donc un Établissement Public Industriel et Commercial dénommé Quai Cyrano pour la gestion de l'Office du Tourisme Communautaire et portant approbation de ses statuts, suivant la délibération du 14 avril 2025 approuvant l'avenant numéro 1 à la convention d'objectifs et de moyens passés entre la CAB et l'ÉPIC Quai Cyrano, conformément au second paragraphe de l'article 4 de cette convention, l'attribution annuelle de la subvention de fonctionnement est fixée chaque année par délibération du Conseil Communautaire en regard notamment du budget prévisionnel et du compte administratif de l'année précédente.

Pour l'exercice 2025, le montant proposé au vote de ce Conseil Communautaire s'élève à 170 000 €. Donc les modalités de versement sont celles énoncées dans les mêmes paragraphes. Dans le cas présent, il reste à verser un solde de 66 000 € avant le 30 juin 2025, un acompte de 104 000 € ayant été versé en avril, soit 40 % de la subvention 2024.

Il vous est proposé ce soir au Conseil Communautaire d'approuver la subvention annuelle attribuée à l'ÉPIC Quai Cyrano pour un montant de 170 000 € et d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci Olivier. Évidemment, les membres du Conseil d'administration sont appelés à s'abstenir sur ce vote, aussi bien les titulaires que les suppléants. Ils se reconnaîtront. Ce qu'on peut dire, c'est qu'on avait attribué une subvention de 260 000 € l'année dernière, là on est à 170 000. Donc c'est vrai qu'on commence à bien maîtriser le fonctionnement de l'outil et ça fait plaisir, d'autant que les retours sur la qualité de l'accueil et les prestations sont très bons. Pour ma part, j'adhère à ce constat. Et malgré la période un peu difficile, cet outil prend son envol et c'est de bon augure pour la suite. Y a-t-il des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci beaucoup de ce vote à l'unanimité pour ce budget. On va parler du personnel communautaire et la modification du tableau des effectifs et Pascal Delteil va nous le présenter.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L.5216-5 ;

Vu le Code du Tourisme, et en particulier ses articles L.133-7 et L.134-6 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise aux termes desquels la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est compétente pour la « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée au sens de l'article L. 1111-4 du CGCT, avec les communes membres de l'EPCI à fiscalité propre* » ;

Vu la délibération n°2023-222 en date du 13 décembre 2023, portant création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), dénommé « QUAI CYRANO », pour la gestion de l'Office de tourisme communautaire, et portant approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n°2024-044 en date du 2 avril 2024 approuvant la convention d'objectifs et de moyens passée entre la CAB et l'EPIC QUAI CYRANO pour une durée de trois ans ;

Vu la délibération n°2025-073 en date du 14 avril 2025 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la CAB et l'EPIC QUAI CYRANO ;

Conformément au second paragraphe de l'article 4, l'attribution annuelle de la subvention de fonctionnement est fixée chaque année par délibération du Conseil communautaire en regard notamment du budget prévisionnel et du compte administratif de l'année précédente.

Pour l'exercice 2025, le montant proposé au vote du Conseil communautaire s'élève à 170 000 €.

Les modalités de versement sont celles énoncées dans le même paragraphe. Dans le cas présent, il reste à verser un solde de 66 000 € avant le 30 juin 2025, un acompte de 104 000 € ayant été versé en avril (soit 40 % de la subvention 2024).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver la subvention annuelle attribuée à l'EPIC QUAI CYRANO pour un montant de 170 000 € ;

- autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DECISION :

Adopté par 48 voix pour et 12 non-participations.

Les membres du comité de Direction de l'EPIC Quai Cyrano ne prennent pas part au vote :

Titulaires : Frédéric DELMARÈS, Roland FRAY, Pascal PRÉVOT, Anthony CASTAING, Laurence ROUAN, Michelle DORANGE

Suppléants : Jean-Jacques CHAPPELLET, Cyril GOUBIE, Fabien RUET, Jean-Claude BONNAMY, Lionel LACOMBE, Cédric LOUGRAT

Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs
--

D 2025 – 108

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Le tableau des effectifs est modifié pour tenir compte des mouvements, donc des créations d'emplois. Il y a 7 postes d'agents de maîtrise à temps complet, voirie, TUB, centre culturel, patrimoine, crèche, faisant suite aux promotions internes ; un poste d'attaché hors classe à temps complet l'économie, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet aux ALSH, un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet pour la GEMAPI, 3 postes de techniciens à temps complet pour l'Aqualud, Légumerie et GEMAPI, et un poste d'éducateur des APS à temps complet à l'Aqualud et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet aux TUB dans le cadre de l'application de l'article L 352-4 du Code Général de la Fonction Publique.

Il y a aussi des transformations d'emploi, la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure au patrimoine.

Les suppressions d'emplois, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au patrimoine pour cause de retraite, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au Centre Culturel pour retraite et un poste de médecin à temps non complet au Centre Intercommunal de Santé rupture de contrat.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver les créations, les transformations et les suppressions d'emplois qui viennent d'être précisées et d'approuver le tableau des effectifs tel que présenté en annexe à compter du 5 juin 2025.

M. le Président : Merci Pascal. Comme à l'accoutumée, je ne participerai pas au vote. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci beaucoup de ce vote.

On poursuit Pascal je crois avec la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins en personnel de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,

Les emplois permanents, nécessaires au fonctionnement de la collectivité, doivent être créés par délibération précisant le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé.

Aussi, des délibérations sont prises pour créer un nouvel emploi selon les besoins de la CAB,

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau joint en annexe :

- Les créations de postes faisant suite aux avancements de grades, promotions internes et nominations suite à concours et examens professionnels :
 - 7 postes d'agent de maîtrise à temps complet au 1^{er} septembre 2025 (voirie, TUB, centre culturel, patrimoine, crèches)

Les suppressions de poste interviendront en même temps que la nomination des agents.

- Les créations d'emploi :
 - 1 poste d'attaché hors classe à temps complet au 1^{er} juillet 2025 (économie)
 - Création d'1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (ALSH)
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} juillet 2025 (GE-MAPI)
 - 3 postes de technicien à temps complet au 1^{er} juillet 2025 (Aqualud, légumerie et GE-MAPI), 1 poste d'éducateur des APS à temps complet au 1^{er} septembre 2025 (Aqualud)
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} juillet 2025 (TUB) dans le cadre de l'application de l'article L352-4 du Code Général de la Fonction Publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

- Les transformations d'emploi :
 - Création d'1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à compter du 1^{er} juillet 2025 (patrimoine).

➤ Les suppressions d'emploi :

- Suppression d'1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (patrimoine - retraite)
- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (centre culturel - retraite)
- Suppression d'1 poste de médecin à temps non complet (Centre Intercommunal de Santé - rupture contrat)

Le tableau des effectifs des emplois stagiaires, titulaires et contractuels permanents est joint en annexe.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver les créations, les transformations et les suppressions d'emploi précisées ci-dessus ;
- approuver le tableau des effectifs tel que présenté en annexe à compter du 5 juin 2025.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour et 1 non-participation
Le Président ne prend pas part au vote.

Personnel communautaire – Création d'emplois non permanents pour faire face aux accroissements temporaires d'activité
--

D 2025 – 109

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Voilà, indépendamment du tableau des effectifs permanents présenté donc tout à l'heure, il convient régulièrement de faire approuver par le Conseil Communautaire les emplois non permanents permettant de faire face aux accroissements temporaires d'activité.

Il y a donc lieu de créer 88 emplois non permanents nécessaires au fonctionnement des services, dont l'affectation a été précisée dans le tableau que vous avez eu.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la création de ces emplois et d'autoriser le Président à procéder au recrutement et signer les contrats correspondants et les crédits correspondants seront inscrits au budget du chapitre 012.

M. le Président : Y a-t-il des questions ? Oui, Hélène.

Mme Lehmann : C'était juste pour un éclaircissement, parce que pas le point suivant mais celui d'après ce sont les emplois saisonniers. C'est quoi la différence entre l'accroissement d'activité

temporaire et les emplois saisonniers ?

M. Delteil : Les saisonniers c'est une toute petite période et les accroissements temporaires d'activité, ça peut être 3 mois, 6 mois, 1 an, souvent c'est 1 an.

M. le Président : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci beaucoup. On va passer à l'engagement des vacataires.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de régulariser la situation des agents employés sur des emplois non permanents, il y a lieu de créer 88 emplois non permanents pour faire face aux accroissements temporaires d'activité, dans les conditions prévues à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique :

Service	Liste des emplois	Temps de travail	Cadre d'emplois de référence pour la rémunération
Accueils de Loisirs	21 animateurs	Temps non complet	Adjoints d'animation territoriaux
	2 Agents polyvalents	Temps complet / temps non complet	Adjoints techniques territoriaux
Aqualud	1 Agent polyvalent	Temps non complet	Adjoints techniques territoriaux
	1 Agent polyvalent technicien piscine	Temps complet	Technicien territoriaux
	3 maîtres-nageurs	Temps complet	Educateurs des APS
Crèches / LAPS	14 Agents polyvalents	Temps complet / temps non complet	Adjoints techniques territoriaux
	2 Agents polyvalents	Temps complet	Adjoints d'animation territoriaux
	4 Auxiliaires de puériculture	Temps complet / temps non complet	Auxiliaires de puériculture
	4 Educateurs de jeunes enfants	Temps complet / temps non complet	Educateurs de Jeunes Enfants
Délégation Générale du Grand Bergeracois	2 animateurs gestionnaires Fonds Européens 1 Chargé des métiers d'art	Temps complet / temps non complet	Attachés territoriaux Rédacteurs territoriaux
Economie	1 animateur agricole et protection de la ressource en eau	Temps complet	Techniciens territoriaux
Légumerie	1 Responsable de production	Temps complet	Techniciens territoriaux
	3 Agents polyvalents	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux

Service	Liste des emplois	Temps de travail	Cadre d'emplois de référence pour la rémunération
Présidence	1 Conseiller	Temps non complet	Attachés territoriaux
Voirie	6 Agents d'exploitation des routes	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux
Grand cycle de l'eau	1 Agent d'exploitation régie assainissement collectif	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux
	1 Technicien assainissement collectif	Temps complet	Techniciens territoriaux
	1 Agent GEMAPI	Temps complet	Techniciens territoriaux
	1 Chargé de mission étude et travaux Eau potable et Assainissement	Temps complet	Ingénieurs territoriaux
Patrimoine	2 Agents d'entretien	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux
Transports Urbains	2 Chauffeurs	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux
Administration Générale	1 Assistant administratif	Temps non complet	Adjointes administratifs territoriaux
Réseau des bibliothèques	3 Agents de bibliothèque	Temps complet Temps non complet	Adjointes territoriaux du patrimoine
Centre Intercommunal de Santé	2 Agents d'accueil	Temps non complet	Adjointes administratifs territoriaux
Communication	1 Chargé de communication	Temps complet	Adjointes administratifs territoriaux
Gens du voyage et Politique de la ville	1 Chargé de mission	Temps complet	Adjointes administratifs territoriaux
Habitat	1 Chargé de mission	Temps complet	Attachés territoriaux
Informatique	1 Technicien informatique	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux
Santé	1 Assistant administratif	Temps complet	Adjointes administratifs territoriaux
Urbanisme	1 Chargé d'urbanisme	Temps complet	Adjointes administratifs territoriaux
Jeunesse	1 Assistant administratif	Temps complet	Adjointes administratifs territoriaux

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver la création de ces emplois ;
- autoriser le Président à procéder aux recrutements et à signer les contrats correspondants.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget, chapitre 012.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour et 1 non-participation
Le Président ne prend pas part au vote.

Personnel communautaire – Engagements vacataires

D 2025 – 110

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Dans le cadre du transfert du Centre Municipal de Santé de Bergerac à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au 1^{er} septembre 2024, la CAB a créé des postes de vacataires pour permettre de renforcer les médecins en poste au Centre Intercommunal de Santé par du personnel médical, de façon discontinue, tout au long de l'année.

Donc il est proposé de prévoir la création de 3 nouveaux postes de médecins vacataires, le statut et la souplesse de la vacation paraissant correspondre aux aspirations de médecins, notamment jeunes retraités.

M. le Président : Merci Pascal. Y a-t-il des questions ?
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.
Merci beaucoup. On fait les emplois saisonniers, Pascal.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1 ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Vu la délibération n° 2024-115 du 24 juin 2024 portant transfert du Centre Municipal de Santé de Bergerac à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au 1^{er} septembre 2024 ;

Vu la délibération n° 2024-255 du 16 décembre 2024 fixant les rémunérations des vacataires exerçant au Centre Intercommunal de Santé;

Considérant que dans le cadre de ses missions de service public, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit faire appel à des agents vacataires ;

Considérant la nécessité de prévoir la création de trois postes de médecins vacataires pour permettre de renforcer l'équipe médicale du Centre Intercommunal de Santé de façon discontinue tout au long de l'année :

POSTE	OBJET DE LA MISSION	RÉMUNÉRATION
1 Médecin généraliste	Renfort au Centre Intercommunal de Santé	513,45 % du taux horaire brut du SMIC (01/01/2025)
1 Médecin généraliste	Renfort au Centre Intercommunal de Santé	415,77 % du taux horaire brut du SMIC (01/01/2025)
1 Médecin généraliste	Renfort au Centre Intercommunal de Santé	415,77 % du taux horaire brut du SMIC (01/01/2025)
1 Médecin généraliste	Renfort au Centre Intercommunal de Santé	415,77 % du taux horaire brut du SMIC (01/01/2025)
1 Médecin généraliste	Renfort au Centre Intercommunal de Santé	415,77 % du taux horaire brut du SMIC (01/01/2025)

Considérant que chaque année, les taux horaires sont réactualisés en tenant compte de l'augmentation du SMIC horaire constatée au cours de l'année ;

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver les modalités de recrutement aux conditions fixées ci-dessus à compter du 5 juin 2025.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour et 1 non-participation
Le Président ne prend pas part au vote.

Personnel communautaire – Création d'emplois saisonniers

D 2025 – 111

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Donc il y a lieu, comme chaque année, d'autoriser la création d'emplois permettant de répondre aux accroissements saisonniers d'activité dans les services de la CAB, essentiellement au sein des accueils de loisirs.

Vous avez le détail en page annexe.

M. le Président : Y a-t-il des questions ? On voit bien la différence entre la saisonnalité et la question d'Hélène tout à l'heure. Pas de questions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci beaucoup. Et du coup, on va passer à la convention de l'État sur l'aire d'accueil. Fatiha, tu as la parole.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique permettant de faire appel à du personnel saisonnier dans la limite de six mois par agent sur une même période de douze mois,

Afin de répondre aux accroissements saisonniers d'activité dans les services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, il est proposé la création des emplois suivants :

Service	Liste des emplois	Temps de travail	Cadre d'emplois de référence pour la rémunération
Transports Urbains	4 chauffeurs	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	120 animateurs	Temps complet	Adjointes d'animation territoriaux
	9 agents d'entretien/hygiène et de restauration	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux
	5 agents d'entretien/hygiène et de restauration	Temps non complet	Adjointes techniques territoriaux
	2 surveillants de baignade	Temps complet	Adjointes d'animation territoriaux
Piscine	1 agent d'accueil et d'entretien	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux

La rémunération principale journalière des animateurs saisonniers fait référence à une fraction de 7.86/151.67^{ème} du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint d'Animation.

Pour les animateurs saisonniers amenés à intervenir également en séjours ou camps, la rémunération complémentaire est déterminée sur la fraction de 3.93/151.67^{ème} du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint d'Animation.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver la création de ces emplois,
- autoriser le Président à procéder aux recrutements et à signer les arrêtés et contrats correspondants.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget, chapitre 012.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour et 1 non-participation

Le Président ne prend pas part au vote.

**Signature d'une convention avec l'état portant sur l'aide au fonctionnement de l'aire d'accueil
Les Gilets à Bergerac**

D 2025 – 112

RAPPORTEUR : Fatiha BANCAL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Bancal : Merci Président. Comme Frédéric Delmarès vous a dit, là on va parler d'un projet de délibération sur une aide de fonctionnement en ce qui concerne l'aire d'accueil, qui est proposée par l'État sous convention. Donc, cette somme d'aide totale s'élève à 49 744 € qui sera versée en deux parties. Pour ce faire, la CAB fournit chaque année un bilan intermédiaire du montant des aides versées.

Ce soir, Mesdames, Messieurs, il vous est demandé d'adopter la convention et d'autoriser le Président à signer ladite convention. Merci.

M. le Président : Merci Fatiha. J'en profite pour saluer le travail qui est fait par le service qui a quand même Monsieur Guéchoud et Emmy Calès parce que c'est un travail compliqué et on voit que depuis de nombreux mois, les problématiques de gens du voyage, qui sont des sujets quand même particuliers, sont extrêmement bien traitées. On a peu d'implantations qui soient en réaction par rapport à cette aire d'accueil, les gens qui allaient sur les parkings précédemment ou sur les zones d'activité. Donc ce n'est pas le fruit du hasard, c'est un travail minutieux qui est fait par le service, qui désamorce toutes ces hypothèses qu'on a connues par le passé et c'est vrai que c'est vraiment très très agréable, je crois pour eux-mêmes c'est bien parce qu'ils sont bien pris en compte et du coup ils arrivent à organiser l'implantation et le stationnement temporaire de ces populations avec tout le respect qui leur est dû, et je crois que c'est ça la clé de la réussite.

Mme Bancal : Et aussi Président, depuis 2 ans, il y a en début d'année un rassemblement en ce qui concerne l'aire d'accueil, d'un point de vue religieux, de plus de 200 caravanes et cela se passe sans encombre, parce qu'il y a un travail aussi en partenariat avec toutes les forces de sécurité du territoire et les caravanes viennent de tout le territoire et en plus c'est une force économique pour le centre commercial que nous avons juste à côté, et pareil nous n'avons pas de problèmes de sécurité ni de poubelles.

M. le Président : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? J'imagine que personne n'est contre que l'État nous aide sur ce dossier.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci beaucoup. On revient sur la santé, avec une convention de gestion par la MSA sur la MSP au Fleix, Olivier.

DELIBERATION ET VOTE

L'État attribue aux collectivités gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage une aide au fonctionnement. Le versement de ces aides est conditionné à la signature d'une convention (document joint en annexe).

Cette aide de l'État est de 4 145.34 € par mois. Cela représente pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise un montant de 49 744.03 € par an, qui se décompose en deux parties : une aide de 24 408,00 € représentant un montant annuel de la part fixe et une 2^{ème} aide de 25 336.03 € représentant une provision de la part variable.

Pour bénéficier de cette aide, la CAB doit fournir chaque année un bilan intermédiaire du montant des aides versées, des droits d'usages recouvrés et des dépenses de fonctionnement.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter la convention et à autoriser le Président à signer ladite convention.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

Signature d'une convention de gestion de la maison de santé Bergerac Ouest au Fleix par le groupe MSA Services

D 2025 – 113

RAPPORTEUR : Olivier DUPUY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dupuy : Merci Président. Donc comme vous le savez, la CAB est compétente pour la gestion des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.

Vu la délibération du 6 novembre 2023 approuvant l'acquisition du cabinet médical au Fleix, la Maison de Santé Pluriprofessionnelles, MSP de Bergerac Ouest donc au Fleix, comprend plusieurs cabinets médicaux permettant d'accueillir des professionnels de santé associés dans le cadre d'un projet de santé pour le Territoire. Comme pour les MSP de Bergerac Est à Creysse et de Bergerac Sud à Sigoulès, il est souhaité confier la gestion de l'équipement, établissement des baux, encaissement des loyers, répartition des charges et souscription des abonnements auprès des fournisseurs de fluide et d'énergie, suivi d'entretien des locaux, au groupe MSA Services. Ce groupe assure la gestion de 13 MSP sur les 17 actuellement implantées sur le territoire de la Dordogne. Le groupe MSA Services se propose d'assurer la gestion de la MSP de Bergerac Ouest au Fleix, via une convention qui vous a été proposée en annexe. Outre toutes les modalités de fonctionnement de la structure listées dans le chapitre 3 de la convention, le groupe MSA Services assurera à la collectivité le versement de l'annuité de l'emprunt ; si les loyers sont supérieurs à l'annuité d'emprunt, donc le dépassement restera au crédit du compte de gestion de la MSP ouvert à la MSA Services, si les loyers sont inférieurs au versement de l'annuité d'emprunt, la différence restera au débit du compte de gestion de la MSP. La CAB s'engage à régler annuellement le solde entre les dépenses et les recettes du compte de gestion de la MSP. L'estimation prévisionnelle des frais de gestion demandés par MSA Services est de 6 000 € par an.

Donc il nous est proposé ce soir d'autoriser le Président à signer la convention qui vous a été présentée en annexe.

M. le Président : Merci Olivier. Ça fait déjà plusieurs années qu'on travaille avec MSA services sur les deux structures qu'a rappelées Olivier, c'est vrai que c'est un gros boulot et il s'agit quand même d'avoir des compétences un peu particulières pour l'assumer, et du coup on vous propose de rester dans la globalité de cette démarche. Y a-t-il des questions ? Des interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Merci beaucoup. Et on va passer à l'approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association de la Gare Mondiale. Serge Pradier.

DELIBERATION ET VOTE

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la CAB précisant que la compétence « Maisons de Santé Pluri professionnelles » est portée par la CAB ;

Vu la délibération n° 2023-172 du 6 novembre 2023 du Conseil Communautaire approuvant l'acquisition d'un cabinet médical au Fleix ;

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Bergerac - Ouest au Fleix comprend plusieurs cabinets médicaux permettant d'accueillir des professionnels de santé, associés dans le cadre d'un projet de santé pour le territoire.

Comme pour les MSP de Bergerac - Est à Creysse et de Bergerac - Sud à Sigoulès, il est souhaité confier la gestion de l'équipement (établissement des baux, encaissement des loyers, répartitions des charges, souscription des abonnements auprès des fournisseurs de fluides et d'énergie, suivi entretien des locaux, ...) au Groupe MSA Services. Ce groupe assure la gestion de 13 MSP sur les 17 actuellement réalisées en Dordogne.

Le Groupe MSA Services se propose d'assurer la gestion de la MSP Bergerac - Ouest au Fleix via la convention en annexe de la présente délibération.

Outre toutes les modalités de fonctionnement de la structure listées au chapitre III de la convention, le Groupe MSA Services assurera à la collectivité le versement de l'annuité d'emprunt. Si les loyers sont supérieurs à l'annuité d'emprunt, le dépassement restera au crédit du compte de gestion de la MSP ouvert à MSA Services. Si les loyers sont inférieurs au versement de l'annuité d'emprunt, la différence restera au débit du compte de gestion de la MSP. La CAB s'engage à régler annuellement le solde entre les dépenses et recettes du compte de gestion de la MSP.

L'estimation prévisionnelle des frais de gestion demandés par le Groupe MSA Services est de 6 000 € par an.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer la présente convention ci-annexée.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

D 2025 – 114

RAPPORTEUR : Serge PRADIER

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Pradier : Merci Président. Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations culturelles bergeracoises, la CAB souhaite s'engager aux côtés de l'État, la région Nouvelle Aquitaine, le département de la Dordogne et la ville de Bergerac pour accompagner le développement des associations culturelles emblématiques de notre territoire.

La Gare Mondiale est une ressource artistique, culturelle et sociale importante et porte un projet significatif pour le territoire. Par le biais d'une convention pluriannuelle d'objectifs, il s'agit pour l'ensemble des partenaires de la Gare Mondiale de permettre la consolidation de la structure et plus largement de favoriser le développement culturel du territoire bergeracois. La CAB s'engage à aider l'association par le biais d'une subvention de soutien à la création artistique, d'une participation dans le cadre du Festival Trafik et d'une contribution dans le cadre de la politique de la Ville. Le versement des subventions en participation fera l'objet d'une convention financière annuelle. Pour 2024, le montant des subventions octroyées se décomposait de cette façon : 4 000 € au titre des activités du Festival Trafik et du soutien à la création artistique sur le territoire ; 8 000 € au titre des actions de contribution au parcours émancipateur négocié avec les personnes résidant dans les quartiers prioritaires politique de la Ville de l'Agglomération. À cette relation financière s'ajoute une coopération en termes d'échange de ressources, personnels, équipements et supports de communication, misés à disposition, qui devra être valorisée dans le bilan de l'association.

Vous êtes donc invités à approuver la convention pluriannuelle d'objectifs ci-jointe avec la Gare Mondiale, et à autoriser le Président à signer la convention annexée.

M. le Président : Merci beaucoup Serge. Y a-t-il des questions ? Des interventions ?

Je veux rappeler quand même que, sur la culture en général, la CAB n'a pas baissé du tout d'un euro ses aides, contrairement à certaines collectivités qui ont dû faire face à des besoins de diminution de crédits. Donc on a pu tenir bon sur nos engagements, sur tous les accompagnements et cette convention en est l'illustration. Et je crois qu'on peut se féliciter de pouvoir continuer à apporter notre contribution à ces domaines, qui sont fondamentalement importants sur nos territoires. Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci beaucoup. Convention de transfert de gestion des fonds patrimoniaux d'État et de la ville de Bergerac. Julie, tu as la parole.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 entre l'État (Ministère de la Culture), la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, la Ville de Bergerac et l'Association La Gare Mondiale ;

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations culturelles bergeracoises, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite s'engager aux côtés de l'État, la Région

Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Dordogne et la Ville de Bergerac pour accompagner le développement des associations culturelles emblématiques de son territoire.

La Gare Mondiale est une ressource artistique, culturelle et sociale importante et porte un projet significatif pour le territoire.

Par le biais d'une convention pluriannuelle d'objectifs, il s'agit donc pour l'ensemble des partenaires de La Gare Mondiale de permettre la consolidation de la structure et plus largement de favoriser le développement culturel du territoire bergeracois. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'engage à aider l'association par le biais d'une subvention de soutien à la création artistique, d'une participation dans le cadre du festival [Trafik] et d'une contribution dans le cadre de la politique de la ville. Le versement des subventions/participations fera l'objet d'une convention financière annuelle et pourra connaître des modifications selon les contraintes budgétaires.

A cette relation financière s'ajoute une coopération en termes d'échanges de ressources (personnel, équipements et supports de communication mis à disposition) qui devra être valorisée dans le bilan de l'association.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver la convention pluriannuelle d'objectifs ci-jointe avec La Gare Mondiale ;
- autoriser le Président à signer la convention annexée.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

Approbation de la convention de transfert de gestion des fonds patrimoniaux d'État et de la ville de Bergerac
--

D 2025 – 115

RAPPORTEUR : Julie TÉJÉRIZO

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Téjérizo : Bonsoir tout le monde. La médiathèque de Bergerac, qui est dépositaire en ses locaux des collections patrimoniales municipales de la ville de Bergerac, ces collections sont constituées d'environ 3 300 ouvrages et comprennent quatre fonds. Une partie de ces collections appartenant à l'État et l'autre à la collectivité, il est établi, à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une convention entre l'État, la ville de Bergerac et la CAB. La Communauté d'Agglo devient ainsi le nouveau gestionnaire des collections patrimoniales et, dans ce cadre de cette mise à disposition des fonds d'État, l'interlocuteur des services de l'État

concernant les collections transférées.

Les membres du Conseil Communautaire sont donc invités à approuver la convention de transfert de gestion des fonds patrimoniaux d'État et de la ville de Bergerac, jointe en annexe, et autoriser le Président à signer la convention annexée.

M. le Président : Merci Julie. Y a-t-il des questions ? Des prises de parole ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **la majorité**.

Merci beaucoup. On va passer au point suivant. Il s'agit de la modification du règlement intérieur des ALSH, Serge tu as la parole.

DELIBERATION ET VOTE

La Médiathèque de Bergerac, située à l'espace Bellegarde, est dépositaire en ses locaux des collections patrimoniales municipales de la Ville de Bergerac. Ces collections sont constituées d'environ 3 300 ouvrages et comprennent 4 sous-ensembles :

1. Un fonds ancien de livres antérieurs à l'année 1830, remontant jusqu'au 16^{ème} siècle. Issue des confiscations révolutionnaires des années 1789-1793, cette partie des collections est considérée comme fonds d'État.
2. Le fonds Testut, collection d'ouvrages médicaux et scientifiques léguée par le médecin et anatomiste Léo Testut (1849-1925).
3. Le Fonds Amanieux, legs de manuscrits de Marc Amanieux, poète et auteur dramatique français (1851– 1926).
4. Un fonds d'ouvrages et de périodiques généralistes hérité de la bibliothèque municipale située à l'Hôtel de ville jusqu'en 1988.

Une partie de ces collections appartenant à l'État et l'autre à la collectivité, il est établi, à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une convention entre l'État, la Ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, avec pour objectifs :

- de distinguer les collections d'État des collections locales afin d'appliquer à l'une et à l'autre les dispositions réglementaires dont elles relèvent ;
- de régulariser la situation héritée du transfert de la médiathèque « Bellegarde » de Bergerac à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise intervenu le 1^{er} juillet 2013 ;
- de déterminer, dans le cadre du transfert susvisé, les conditions de gestion des collections d'État et des collections patrimoniales municipales conservées à la médiathèque de Bergerac ;
- de participer à l'effort national de signalement du patrimoine écrit au sein du Catalogue Collectif de France (CCfr) ;
- de bénéficier de l'aide des services de l'État à la sauvegarde ou à la restauration des documents patrimoniaux.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise devient ainsi le nouveau gestionnaire des collections patrimoniales, et, dans le cadre de cette mise à disposition des fonds d'État, l'interlocuteur des services de l'État concernant les collections transférées.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver la convention de transfert de gestion des fonds patrimoniaux d'État et de la Ville de Bergerac jointe en annexe ;
- autoriser le Président à signer la convention annexée.

DECISION :

Adopté par 58 voix pour, 2 abstentions.

Modification du règlement intérieur des ALSH

D 2025 – 116

RAPPORTEUR : Serge PRADIER

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Pradier : Merci Président. Il s'agit de modifier très légèrement le règlement des centres de loisirs. Vous savez que ce règlement évolue régulièrement, au gré des difficultés que peuvent rencontrer les parents ou les difficultés que peuvent rencontrer les centres de loisirs. Et donc, on a régulièrement à faire des modifications, je dirais à la marge.

Concernant les centres de loisirs, il est proposé de modifier le titre 2 dans les conditions d'admission des enfants, c'est-à-dire les conditions d'âge d'admission des enfants qui ont 3 ans dans l'année de leur scolarisation, pourront être accueillis à partir de l'été précédent leur entrée à l'école, pourront être accueillis évidemment dans les centres de loisirs.

Dans le titre 3 santé, une précision est apportée sur la fiche sanitaire à placer sous enveloppe A4. Dans le titre 4, réservation et facturation, l'horaire d'ouverture du guichet jeunesse est modifié. Là aussi encore c'est au bénéfice des familles. La date et l'heure des réservations sont modifiées afin de faciliter l'accès pour les parents en passant du lundi matin au dimanche en fin d'après-midi. Un calendrier des réservations est ajouté afin de les informer à l'avance de toutes les dates de réservation. Une précision sur les réservations en attente est apportée afin que les parents qui ne souhaitent pas conserver la réservation ne soient pas facturés. Une précision sur les CESU est apportée, car les titres électroniques ne sont pas pris en charge, donc seuls sont acceptés les titres papiers. Donc comme vous le voyez, ce sont des modifications légères qui permettent aux familles d'avoir un meilleur service.

Vous êtes invités à approuver ces modifications du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

M. le Président : Merci Serge. Oui, Hélène.

Mme Lehmann : Simplement pour avoir un retour, parce qu'on avait vu une modification précédente sur les conditions de réservation avec les problématiques qu'il y avait de places, qui du coup n'étaient pas utilisées suite à des réservations qui étaient annulées au dernier moment. Est-ce qu'il y a une amélioration du taux d'occupation ?

M. le Président : On voit que les choses sont rentrées dans l'ordre par rapport à cet aspect, donc ça a fluidifié les choses et les gens peuvent... donc il y a une précaution supplémentaire qui est prise par certaines familles. Donc c'est vrai que ça a bien apaisé, c'était important et ça a clarifié le fonctionnement. D'autres interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci beaucoup. On continue sur la modification du règlement intérieur d'Ado'Roc.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2024-09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB,

Vu la compétence de la CAB en matière de jeunesse,

Le règlement intérieur des ALSH est modifié, à savoir :

- Dans le titre II « Conditions d'admission des enfants », les conditions d'âge d'admission des enfants est modifié. Ainsi, les enfants qui ont 3 ans dans l'année de leur scolarisation pourront être accueillis à partir de l'été précédant leur entrée à l'école.
- Dans le titre III "Santé", une précision est apportée sur la fiche sanitaire à placer sous enveloppe.
- Dans le titre IV "Réservation et facturation" :
 - l'horaire d'ouverture du Guichet Jeunesse est modifié.
 - la date et l'heure des réservations sont modifiées afin de faciliter l'accès pour les parents en passant du lundi matin au dimanche en fin d'après-midi. Un calendrier des réservations est ajouté afin de les informer à l'avance de toutes les dates de réservations.
 - une précision sur les réservations en attente est apportée afin que les parents qui ne souhaitent pas conserver la réservation ne soient pas facturés.
 - une précision sur les CESU est apportée car les titres électroniques ne sont pas pris en charge.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

D 2025 – 117

RAPPORTEUR : Serge PRADIER

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Pradier : D'Ado'Roc qui est également un centre de loisirs. Donc les modifications que j'ai évoquées, évidemment hormis l'acceptation des enfants de 3 ans puisque là on est sur des adolescents, on remarquera qu'il y a une modification dans les transports, c'est-à-dire les horaires de la ligne 1 de la Force à Ado'Roc sont modifiés. En effet, après usage, la durée des transports entre les deux arrêts est plus réduite que celle qui était envisagée à l'origine.

Donc, vous êtes invités également à approuver ces modifications du règlement intérieur d'Ado'Roc.

M. le Président : Merci Serge. Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci beaucoup. On va passer à un autre dossier important pour la CAB, c'est la V91 avec la signature d'une convention de partenariat pour la constitution d'un comité d'itinéraire. Et Jean-Claude Bonnamy va nous raconter tout ça.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2024-09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB,

Vu la compétence de la CAB en matière de jeunesse,

Le règlement intérieur d'Ado'Roc est modifié, à savoir :

- Dans le titre III "Santé", une précision est apportée sur la fiche sanitaire à placer sous enveloppe.
- Dans le titre IV "Réservations et facturation" :
 - l'horaire d'ouverture du Guichet Jeunesse est modifié.
 - la date et l'heure des réservations sont modifiées afin de faciliter l'accès pour les parents en passant du lundi matin au dimanche en fin d'après-midi. Un calendrier des réservations est ajouté afin de les informer à l'avance de toutes les dates de réservations.
 - une précision sur les réservations en attente est apportée afin que les parents qui ne souhaitent pas conserver la réservation ne soient pas facturés.
 - une précision sur les CESU est apportée car les titres électroniques ne sont pas pris en charge.
- Dans le titre X « Transports », les horaires de la ligne 1 de La Force à Ado'Roc sont modifiés. En effet, après usage, la durée des transports entre deux arrêts est plus réduite que ce qui avait été envisagé.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la modification du règlement intérieur d'Ado'Roc.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

Projet VRVV V91 – Signature d'une convention de partenariat pour la constitution du comité d'itinéraire et de mise en tourisme de la V91

D 2025 – 118

RAPPORTEUR : Jean-Claude BONNAMY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bonnamy : Oui, Bonsoir à toutes et à tous. Vu le CGCT, vu le SNV, vu le SRV et le PDVD, vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la CAB, considérant le projet de développement de la véloroute V91 inscrit au schéma national et régional des véloroutes et au plan départemental vélo reliant la CAB dans le Lot où elle est connectée à la V87 à Cubzac-les-Ponts en Gironde où elle est connectée à la V80 en passant par le territoire de la CAB. Considérant l'importance de valoriser les territoires tout en favorisant une mobilité douce et sécurisée, considérant la nécessité de constituer un comité d'itinéraire pour coordonner les actions entre les collectivités locales et les partenaires concernés, 22 collectivités et services au total, la convention de partenariat a pour objectif de poursuivre et finaliser l'aménagement de l'itinéraire, réaliser un schéma de jalonnement, mettre en œuvre la signalétique nécessaire, lancer et promouvoir ce nouvel itinéraire pour développer la fréquentation et les retombées économiques dans les territoires concernés, assurer le déploiement des services et la marque Accueil vélo, développer les outils d'observation afin d'être en capacité de mesurer les progrès du projet.

Cette première convention, conclue pour la période 2025-2028, a pour objectif de doter la V91 d'un itinéraire continu et jalonné, d'une identité et d'une charte graphique, d'un réseau de prestataires labellisés Accueil vélo, d'un réseau de services divers le long de l'itinéraire. En plus de l'engagement intrinsèque du signataire à participer aux différentes instances du comité d'itinéraire, COPIL, COTECH, et poursuivre le projet de V91 selon ses décisions et suivant ses chartes, la CAB mandatera son office de tourisme Quai Cyrano pour notamment s'impliquer dans l'animation et la promotion de la V91, et valoriser les labels et marques retenus pour le comité de pilotage ; en termes de promotion, Quai Cyrano l'a déjà fait cette année. La convention sera signée entre les différents acteurs du tracé, la région Nouvelle Aquitaine, le comité régional du tourisme et des loisirs Occitanie, les trois départements Dordogne, Gironde et Lot, ainsi que leurs organismes de promotion touristique et tous les EPCI de l'axe principal sur les trois départements, dont la CAB. On voit donc ici que la CAB prend sa place dans le schéma national des véloroutes, voir schéma européen et international.

Donc nous sommes invités à valider la convention, me désigner pour représenter la CAB aux COPILS et autoriser le Président à signer cette convention.

M. le Président : Merci Jean-Claude. Comme vous l'avez compris, il s'agit de conserver un label,

un label important puisque c'est grâce à ce label qu'on obtient tous ces financements, qu'ils soient régionaux, nationaux ou européens. Et donc l'idée, c'est de concrétiser maintenant, sous forme d'itinéraires plus vastes qui vont se dérouler sur les trois départements puisque c'est à cette échelle-là qui est reconnue cette voie, et du coup, profiter justement de toutes les communications nationales et européennes qui permettent de faire venir les gens chez nous, sur des itinéraires comme celui-ci. Donc là, il était important et assez urgent de signer cette convention, parce qu'on était un peu au bout de la période sans l'avoir fait et du coup le financement était, pas menacé, mais il était important de le faire. Donc voilà ça sera le 25 juin à Quai Cyrano, et ça sera aussi un beau coup de projecteur sur notre territoire à travers cette signature.

Y a-t-il des questions ? Allez, on commence Catherine.

Mme Taveau : Merci beaucoup. Personnellement, je peux et nous tous, nous ne pouvons que nous réjouir de cette convention qui va être signée, qui va amener la véloroute V91 vers le label de l'Accueil vélo, donc à envisager toutes les infrastructures liées à ce label, plus de signalétique aux abords des villes et villages traversés, plus d'aide technique, réparation vélo, location vélo et plus d'informations sur les accueils d'hébergement et de restauration. Car la réalisation de cette véloroute est un choix, alors entendez-le comme ça, d'une autoroute touristique à vélo. Donc principalement destinée au cyclotourisme et c'est un très beau projet à finaliser vers ce label Accueil vélo et la jonction avec les autres véloroutes, comme l'a dit Jean-Claude.

À ce titre, nous ne pouvons que remercier chaleureusement Jean-Claude Bonnamy pour tout le travail de fourmi qu'il a réalisé pour avancer dans la réalisation de ce projet. Mais il restera à budgétiser chaque année une somme importante, je pense, pour l'entretien et la remise en état de cette véloroute, ce qui peut sembler compliqué avec d'éventuels effondrements des berges de la Dordogne. Personnellement, je l'utilise assez souvent pour le cyclotourisme et on voit qu'avant Creysse, il y a un endroit qui n'a pas été réparé depuis de nombreuses années, sûrement pour des problèmes techniques, je ne sais pas lesquels mais le problème est là.

Mais, car il y a un mais, cette véloroute n'est pas un choix de l'Agglomération pour les déplacements au quotidien, je dis bien au quotidien et pas du cyclotourisme et il est plutôt destiné qu'au cyclotourisme. Il n'existe pas à ma connaissance un plan de cohérence cycliste sur le Bergeracois, un plan pour penser les déplacements au quotidien. Par exemple, dès qu'une route est refaite, il doit y avoir une bande cyclable matérialisée. Si cela n'est pas possible, on passe en zone de rencontre, et/ou on matérialise au sol l'information pour les voitures. Il suffit juste d'un peu de peinture pour signaler que la route n'est pas qu'aux automobilistes, mais qu'elle doit être partagée avec les vélos.

Il faut changer les mentalités et les habitudes. Les vélos doivent avoir leur place, reconnue et respectée. Les cyclistes, enfants, adultes, personnes âgées doivent se sentir légitimes et en sécurité lors de leurs déplacements au quotidien, c'est ce que je dis lors de leurs déplacements au quotidien sur la CAB. Donc un peu de peinture et beaucoup de volonté de la CAB et de chaque commune qui constitue la CAB permettrait d'avancer dans les mobilités douces dans le Bergeracois.

J'en profite pour aborder un dernier point, mais là je voudrais une réponse, sur la création de la ligne de bus numéro 3. Ça semble être un vrai succès et tant mieux. C'est une belle avancée pour les transports en commun sur le Bergeracois. Mais contrairement à ce qui est demandé dans la loi, les bus de cette ligne ne sont pas équipés de porte-vélos, quelque part cette ligne est illégale dans son fonctionnement. Mais je suis sûre que très vite, la CAB va trouver une solution et remédier à cette illégalité.

M. Bonnamy : Pour ce qui concerne l'effondrement de Creysse, les travaux débutaient normalement aujourd'hui pour une durée de 6 semaines, sachez-le, si vous passez à vélo, vous

risquez d'être un peu ennuyé.

M. le Président : Sur ce point, Jean-Claude a répondu, et en effet les travaux ont commencé aujourd'hui, on avait des problèmes de propriété parce que les travaux vont consister à mobiliser de nombreux mètres cubes de remblais, et surtout un déplacement de la véloroute plus vers l'intérieur du terrain et donc, de creuser chez un propriétaire. Donc il a fallu négocier l'acquisition de ce foncier et évidemment aussi arriver dans une saisonnalité qui correspond à la possibilité de faire ces travaux. C'est la raison pour laquelle les travaux, c'est un peu plus de 150 000 € quand même de travaux sur ce tronçon, c'est un gros désordre qui a eu lieu et donc on essaie de suivre justement les méfaits ou les conséquences des aléas climatiques sur cette voie en bordure de rivière, avec beaucoup de résurgence et de sources qui se déplacent parfois et qui créent des problèmes un peu inattendus à quelques endroits. Et je rappellerai le gros sinistre qu'on a eu au printemps dernier là, sur la commune de Mouleydier, avec cette mini tornade qui avait dévasté de nombreuses berges et qui a entraîné aussi l'effondrement d'une partie de la véloroute.

Sur les itinéraires, on est complètement d'accord, aujourd'hui il faut absolument qu'on avance sur un schéma, principalement sur la ville de Bergerac mais pas que, parce que si on peut permettre aux gens qui sont sur la périphérie essentiellement de pouvoir venir travailler à Bergerac à vélo par exemple, c'est important de pouvoir le faire. On sait aujourd'hui, on les voit fleurir ces signalétiques qui de part et d'autre matérialisent une partie dédiée prioritairement aux cyclistes, et qui permettent le cas échéant, quand il n'y a pas de vélos, que les deux voitures se croisant, empiètent sur la partie cyclable. Vous avez vu sans doute ces voies fleurir un peu partout, il y en a sur la ZAC, récemment inaugurée à l'entrée de Mussidan, etc., etc. Donc il faut qu'on travaille là-dessus. Mais c'est vrai que c'est surtout un plan aussi de déplacement, alors plus particulièrement sur Bergerac, c'est un plan de déplacement interne et un plan de circulation dans Bergerac qui doit être travaillé par la ville de Bergerac et qui doit nous donner certaines orientations par rapport à ce plan de déplacement. Je sais qu'il y a un travail qui a été fait là-dessus. Nous, on va faire aussi des propositions dans ce sens, on était avec les services ce matin pour en parler, il y a une réunion qui aura lieu je crois le 24 juin, où on va pouvoir continuer à avancer sur ce sujet parce qu'en effet, les gens doivent pouvoir circuler librement à vélo et surtout en sécurité. Parce qu'en fait, c'est vrai qu'il ne s'agit pas de créer des pistes cyclables dans Bergerac, ce n'est pas ça le sujet. Donc il ne faut pas se tromper d'objectif et donc déterminer des itinéraires avec souvent des choix de sens unique ou pas, et la possibilité justement suivant la fréquentation des voies, de permettre d'avoir une voie centrale qui est temporairement, comme je le disais tout à l'heure, utilisée par des voitures qui se croisent et quand il y a des vélos, ce sont les vélos qui ont leur place et les voitures doivent faire différemment.

Donc on a un gros travail à faire là-dessus, on le sait. Maintenant, il faut impérativement que ces chaînages, je pense que Thierry va vouloir compléter mon propos, voilà, je partage cette nécessité.

M. Auroy-Peytou : Oui, merci Monsieur le Président. Oui Catherine, effectivement, c'est une volonté qu'il faut qu'on ait dans les années à venir sur le déplacement doux. C'est une véritable volonté qu'il faut qu'on mette en place.

Mais je voudrais quand même rappeler le travail qui a été réalisé par la voirie au niveau de la CAB, sur la route de la Bargironnette Alsace-Lorraine, c'est en travaux et normalement il est prévu une piste cyclable soit à droite, soit à gauche dans le sens de la circulation. Je ne sais pas avec la ville de Bergerac, si avec la Ville et les services de la CAB pour mettre cet axe en sens unique, Alsace-Lorraine, je ne sais pas où on en est sur ce sujet.

Effectivement, les routes qui ont été refaites là, autour de la gare, il y a bien une piste cyclable et moi j'avais insisté avec les services de la CAB pour qu'à chaque fois qu'on refait la chaussée, qu'on rajoute toujours un marquage au sol avec un emplacement vélo et là, c'est vrai que rue

Bargironnette, rue Saint-Martin, effectivement en venant maintenant de Jean Moulin, on peut arriver par la voie verte, remonter Beauferrier, Jean Moulin, rue Saint-Martin, Bargironnettes, et on arrive à la gare. Bientôt nous allons avoir les travaux de quai d'accessibilité au niveau des arrêts des transports urbains, des lignes 1, 2, 3 et de la navette. Vous savez là où il y a les emplacements de l'apport volontaire SMD3, qui va être déplacé ainsi que le grand panneau d'information qui sera aussi déplacé. Et là, il va y avoir un quai avec abri pour les différentes lignes de Bergerac, puisque c'est la gare qui est le centre névralgique de tous les transports urbains, taxis, vélos, etc. Donc effectivement, dès que les travaux d'Alsace-Lorraine vont être, on va pouvoir mettre ce fameux plan transport qui part de la gare jusqu'à normalement le Parc Aqualudique, on le fera en deux tranches. D'abord aller jusqu'au faubourg et traverser le fameux pont de pierre, où normalement ce qui avait été prévu c'était un partage, un partage avec les voitures, piétons et vélos, parce qu'on ne peut pas déséquilibrer le pont en enlevant de part et d'autre le trottoir, c'est un pont qui est classé, c'est le Département qui décide et la seule solution, c'était un partage à 20 km/heure sur ce pont, avec de la peinture au sol, tout ça. Donc dès que les travaux vont être terminés à Alsace-Lorraine, on pourra lancer cet itinéraire qui partira de la gare, que j'espère présenter le 24 juin prochain.

Mais c'est vrai que c'est une volonté, quand on refait une route, effectivement, surtout quand on la met en sens unique, il y a de la place, il faut qu'on travaille pour mettre la piste cyclable. Ça je suis entièrement d'accord avec vous. Il faut sécuriser quand même le vélo effectivement.

Alors sur les bus, je poserai la question avec l'entreprise, s'il y a possibilité de mettre un râtelier à vélos derrière le bus. Mais ça, on va poser la question et je vous donnerai la réponse. Merci.

M. le Président : En effet, cette ligne 3 va proposer la reconduction puisqu'elle arrive à échéance, c'est une ligne annuelle. Devant le succès qu'elle rencontre, elle va être prolongée évidemment, donc on verra si on peut l'équiper de porte-vélos.

D'autres interventions ? Oui, Monsieur Terreaux, Michel.

M. Terreaux : Puisqu'il est question des pistes cyclables, est-ce qu'il serait possible de ressortir des archives ? L'étude qui avait été faite par un cabinet bordelais dans les années 2009-2010, qui était très bien et qui reliait par pistes cyclables les communes de Bergerac Pourpre à l'époque à la ville centre. Nous sommes, nous à Lembras en train de préparer une étude pour la requalification du bourg et on aimerait bien y intégrer la piste cyclable entre Lembras et Bergerac. Les emplacements réservés sont toujours réservés, mais le projet il est parti aux oubliettes.

M. le Président : D'accord. On va essayer d'aller rechercher ça dans les archives de Bergerac Pourpre, Michel.

M. Terreaux : Les anciens comme Laurent ou Nicolas doivent savoir où ça se trouve.

M. Boyer : On a le dossier.

M. le Président : Je vais te passer la parole. Toutes mes excuses, Hélène, j'avais oublié de te donner la parole, pardon.

Mme Lehmann : Ça va rejoindre un petit peu les interventions de mes collègues. En fait, c'était sur la question effectivement des déplacements du quotidien, mais vraiment pour les lieux de travail aussi, je voulais préciser ça un petit peu. Et c'est vrai que ça ne concerne pas du coup forcément Bergerac intra-muros, mais les relations avec les communes périphériques. Par exemple, une dame qui habite Saint-Laurent-des-Vignes me dit « moi je travaille à la Cavaille mais je n'ose pas y aller en vélo ». Donc c'est vrai que ça me paraît très important de pouvoir travailler sur cet axe-là, sur les déplacements effectivement utilitaires, on va dire, des habitants du quotidien.

Et j'avais une question après. Donc j'ai bien compris qu'il y aura des labellisations, enfin il y aura des commerces ou des lieux relais où les cyclistes pourront s'arrêter, mais il y a aussi évoqué des

aires de service. Est-ce qu'on peut en savoir un petit peu plus sur le positionnement de ces aires de services ? Qu'est-ce qu'il y aura dedans ? Est-ce qu'il y aura de quoi réparer son vélo ? Des toilettes ? Merci.

M. le Président : Concernant le barreau de Saint-Laurent-des-Vignes, là il s'agit d'un segment particulier puisque c'est le Département. Et donc là, on est sur une logique un peu difficile parce que ce segment, il est victime de son succès, il est devenu non plus une voie de contournement mais une voie de desserte commerciale. Et donc aujourd'hui, on n'a pas les équipements qui devaient venir compenser cette situation. Jean-Claude, tu veux quelque chose Jean-Claude ? Vas-y.

M. Portolan : Je ne sais plus quoi dire, disons qu'on va aller avec ce système-là jusqu'à Bordeaux, jusqu'à Clermont-Ferrand et on n'est pas foutu d'aller du centre-ville à Lamonzie. C'est tout, c'est ça que j'entends.

M. le Président : Il y a encore du boulot, on en est conscient. Mais je pense que la dame a raison, tu ne peux pas prendre le vélo sur ce secteur-là. Mais c'est vrai que les réflexions qui se nourrissent du projet de parcours d'eaux vives sur le secteur, permettront, je crois, de faire évoluer cette situation parce que là du coup, si on ne peut pas accéder à cet équipement, quand on réalisera le projet, ça permettra de traiter le sujet. D'ailleurs, on l'avait toujours évoqué à la genèse de nos discussions sur l'équipement.

Jean-Claude, je n'ai pas d'éléments sur ce qu'on va trouver dans les aires.

M. Bonnamy : Oui, j'ai le souvenir qu'on a travaillé effectivement sur ce projet sur Bergerac, pour moi c'est de ça que tu parles ?

M. le Président : La question d'Hélène.

M. Bonnamy : Ah les aires de service, pardon. Je croyais que vous parliez du projet Lembras et je m'en souviens. Quai Cyrano, Marion a rencontré un couple qui souhaite éventuellement s'installer, installer un petit atelier de réparation voir de location de vélos. On a un local à Quai Cyrano qui permet de le faire donc c'est en cours, il faut qu'on travaille là-dessus.

M. le Président : Il y a Michaël Destombes qui avait demandé la parole et Arnaud après.

M. Destombes : Merci. Je voudrais revenir en complément sur ce qu'a dit Thierry et en même temps en complément de ce qu'a dit Madame Taveau, sur l'aménagement de la rue Saint-Martin, Bargironnette et rue du Petit Sol. La rue Saint-Martin, son stationnement a été supprimé avec un contresens cyclable pour permettre aux personnes qui veulent se déplacer depuis le quartier Nord à revenir dans le centre-ville directement par la rue Saint-Martin. Ce qu'on a évoqué avec Catherine, c'est le fait de matérialiser, effectivement les chevrons sont matérialisés sur la piste cyclable, par contre c'est sur la voie de circulation qu'elle nous a évoqué le fait de matérialiser au sol des petits chevrons, donc effectivement il faut qu'on étudie de voir pour. Et après, effectivement la rue Bargironnette est passée en sens unique avec un contresens cyclable et pareil la rue du Petit Sol qui revient vers la rue Saint-Martin est en sens unique avec un contresens cyclable.

Pareil, là je reviens sur le cours Alsace-Lorraine qui est aujourd'hui en travaux, effectivement cela nous permet de voir qu'un sens unique sur cette voie fonctionne très bien. Alors je rassure tout le monde, dans un premier temps quand les travaux seront finis, le double sens reviendra, c'est quelque chose qui sera peut-être plutôt à étudier dans le plan global de l'aménagement du quartier gare-centre-ville. Mais on voit, aujourd'hui ça fonctionne, et j'en suis conscient et tout le monde en est conscient, c'est une bonne chose. Et je tiens à souligner aussi le fait que tous ces aménagements qu'on fait sur cet espace, on les fait en collaboration avec les services de l'Agglomération, Ville, Agglomération, toujours dans les meilleurs auspices.

M. le Président : Merci Michaël. Arnaud ?

M. Delair : Oui, merci Frédéric. C'était juste un peu pour répondre à Madame Taveau et à Jean-

Claude qui est juste à côté. C'est un immense chantier la véloroute voie verte en effet, mais je pense que c'est toujours plus simple de créer que de partir sur de l'existant. Et j'aime bien l'expression de Nicolas Boyer, qui dit que la ville de Bergerac a été pensée pour la voiture et pas pour le vélo, et donc quand on part sur de l'existant c'est toujours plus compliqué.

Dans l'idée, donc il y a eu quand même un schéma directeur vélo, il y a eu tout un travail avec aussi la mairie de Bergerac d'où, et entre autres, le passage Ville 30 ; ce n'est certainement pas suffisant, il y a encore des aménagements. Alors vous parliez Madame Taveau de mettre de la peinture, mais malgré tout ce n'est pas aussi simple que ça. Pourquoi ? Parce que nous on était parti aussi, la CAB, la liaison pôle multimodal de la gare jusqu'à l'Aqualud, c'était la CAB, elle, elle interviendra ; alors il y a la logique de la ville de Bergerac et il y a aussi une logique communautaire et c'était l'idée. Mais là aussi, on traverse un pont, et je crois que c'est Frédéric qui l'a dit ou peut-être Thierry, qui appartient au Département et tout de suite les choses prennent un peu plus de temps parce qu'on n'a pas la compétence sur ce pont et qu'on n'y fait pas ce qu'on veut et qu'en effet, il y a eu toute une réflexion sur : on le fait à sens unique, on le fait en partage, on réduit les trottoirs...

Donc en effet, je comprends mais j'ai envie de vous dire, moi-même utilisateur de la petite reine, et je peux vous dire que pour le coup, je viens d'une lointaine commune et je viens travailler à Bergerac régulièrement en vélo, donc moi j'ai expérimenté les liaisons pour aller à Bergerac, pour se rendre à Bergerac et après circuler aussi dans Bergerac, donc je suis assez d'accord avec vous, ce n'est pas simple mais on y travaille et je rejoins ce que disaient Thierry et Frédéric.

M. le Président : Je crois, pour conclure sur ce sujet, pour que les choses soient très claires quand même. Vous avez raison, Madame Taveau, c'est-à-dire que, concernant la compétence voirie, la CAB, elle n'aura que de la peinture à faire. Avant, il faut que les décisions de circulation et de déplacement soient prises. Donc quand les décisions seront prises, on mettra la peinture, il n'y a pas de soucis, mais il faut que les décisions de circulation et d'organisation, sur le pont est-ce qu'on fait un partage de circulation, est-ce qu'on fait un sens unique ? Ce n'est pas à nous de décider puisque là il s'agit, je le rappelle, de la police du maire et donc ça c'est un plan de circulation qui doit être validé par la mairie de Bergerac. Voilà, il y a une notion communautaire, mais qui est subordonnée à la décision du plan de circulation municipal qui n'est pas de notre fait.

Donc c'est un sujet difficile, Arnaud a raison de préciser qu'il faudra faire avec l'existant, c'est-à-dire qu'il va falloir faire des choix difficiles, soit supprimer des postes de parking comme ça a été fait, ça on voit bien que ce n'est pas anodin et soit modifier les sens de circulation, et comme on le voit dans tous les domaines, modifier les comportements, ce n'est pas chose aisée, surtout aujourd'hui parce que ce qui est évident pour certains ne l'est pas pour d'autres et donc il est difficile de trouver des consensus sur ces situations.

Je pense que c'est sans doute la raison majeure pour laquelle ce dossier prend autant de temps et il y a beaucoup d'inertie parce que c'est un dossier délicat et difficile, mais chacun son rôle là-dessus.

Je vous propose de voter sur ce dossier. Oui, Madame Taveau, allez-y.

Mme Taveau : Oui, très rapidement. C'est ce que vous dites, ce sont des problèmes de mentalité et d'habitudes. Sauf que, comme dit Arnaud Delair, la voiture elle était là, mais si on a choisi, si la CAB a une vraie volonté là-dessus, elle va faire un certain nombre de choses. Alors la peinture ça c'est clair, avec les politiques de la ville se posent des problèmes d'une ville à une autre. C'est-à-dire qu'on parlait de Lembras, moi je fais du vélo tout le temps, voyez le casque il est là, je ne vais jamais à Lembras en vélo par exemple, il y a des endroits ni à Saint-Laurent-des-Vignes, donc en fait ça, les liaisons entre les villes, alors c'est de la compétence de qui finalement ? C'est ça que je voulais savoir, parce qu'en fait on parle de la véloroute, là c'est un projet, du vélo

cyclotourisme on s'en soucie, mais d'une ville à une autre qui a la compétence ? Je comprends bien la police de la ville sur les villes, etc., mais là-dessus ?

Donc bon c'est un choix, est-ce qu'on reprend le plan cycliste, est-ce qu'il y a un plan global qui a été pensé ? Il semblerait que oui, est-ce qu'on le ressort ? Enfin je ne sais pas, en fait ça prend du temps, mais il y a des choses pour lesquelles ça prend du temps mais pour lesquelles on avance plus rapidement. Donc si on montre qu'on est vraiment volontaire, on pourra faire que ça avance encore plus rapidement, quelque part.

M. le Président : J'entends ce que vous dites, mais c'est vrai que c'est pratiquement la première fois qu'on a ce débat sur les déplacements de communes vers la ville de Bergerac. Jusqu'à présent, on parlait plutôt du plan de circulation de la ville intramuros. Vous êtes d'accord ? Dans les commissions, dans les rencontres qu'on a eues jusque-là, on a d'abord parlé de ça ; donc c'est pour ça que je vous répondais ça par rapport à ça. En effet, on va regarder cette étude qui était sortie.

Sur les routes communautaires, la décision alors évidemment sera conjointement prise par les maires des communes concernées, puisque là si c'est sur la commune de Lembras, il faudra que le maire participe et prenne des décisions de police qui lui incombent. Mais souvent, on est aussi sur les routes départementales, ça a été rappelé, et là, à chaque fois qu'on ajoute des interlocuteurs, parce que là les décisions elles génèrent des responsabilités. Donc à partir d'un moment où vous générez des responsabilités, vous savez bien que c'est ceinture, bretelles et parachute, et c'est bien normal, parce que justement il s'agit de la sécurité des gens et que quand on tombe à vélo, et je constate que vous avez un casque et vous avez bien raison parce que ça peut être très dangereux, justement sur ces routes-là.

Mais, on va travailler là-dessus puisque Michel nous a dit qu'il y avait, moi je n'avais pas connaissance de cette étude puisque c'était bien avant la création de la CAB, donc si tu dis 2009-2010 c'était 4 à 5 ans avant la création de la CAB, on va regarder ce qui avait été fait mais c'est vrai que ce n'est pas un dossier sur lequel on a beaucoup travaillé pour l'instant, mais on va essayer de voir si on a un point d'appui et puis s'il y a des possibilités. Mais vous voyez que le sujet devient compliqué à partir du moment où, par exemple si on vient de Creysse à Bergerac, si on prend la voie verte ça c'est beaucoup plus simple, mais si on doit passer sur la route départementale, qui elle-même va traverser une route nationale la RN21, vous voyez que là, si on rajoute encore un interlocuteur pour traverser ce secteur..., ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas le faire, vous avez raison de le dire comme ça, mais moi si on souhaite créer davantage de connexions cyclables entre les communes et la ville de Bergerac, tout à fait d'accord pour le faire.

M. Delair : Après Frédéric, juste si je peux me permettre de compléter par rapport au schéma directeur vélo, je me souviens qu'il y avait d'ailleurs deux couleurs qui apparaissaient, en bleu c'était, et c'est ce que dit Frédéric, c'était la prioritaire c'est-à-dire le centre de Bergerac, mais on ne s'était pas interdit aussi d'autres possibles et en jaune apparaissait ce qui était plutôt en secondaire et ça rejoint ce que vous dites, c'était comment après on amène les autres communes vers Bergerac. Donc oui c'est quelque chose qui existe.

M. le Président : Merci beaucoup. On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci beaucoup. On va parler de déplacement mais sur la rivière ce coup-ci, et c'est toujours Jean-Claude Bonnamy qui nous présente le dossier.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Schéma National des Véloroutes actualisé en mars 2023,

Vu le Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030,

Vu le Plan Départemental Vélo de la Dordogne 2022-2027,

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2024-09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB,

Considérant le projet de développement de la véloroute V91, inscrit au schéma national des véloroutes, au schéma régional des véloroutes et au plan départemental vélo, reliant Lacave dans le Lot, où elle est connectée à la V87 dénommée « la Vagabonde », à Cubzac-les-Ponts en Gironde où elle est connectée à la V80 « Le Canal des deux mers à vélo », en passant par le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,

Considérant l'importance de valoriser les territoires, les patrimoines et les paysages locaux tout en favorisant une mobilité douce et sécurisée,

Considérant la nécessité de constituer un comité d'itinéraire et de mise en tourisme pour coordonner les actions entre les collectivités locales et les partenaires concernés,

La convention de partenariat gérée par un comité d'itinéraire de la V91 a pour objectifs de :

- poursuivre et finaliser l'aménagement de l'itinéraire,
- réaliser un schéma de jalonnement et mettre en œuvre la signalétique nécessaire,
- lancer et promouvoir ce nouvel itinéraire en France et à l'étranger en développant les outils, les supports et les partenariats pour développer la fréquentation et les retombées économiques dans les territoires concernés,
- assurer le déploiement des services aux usagers et de la marque Accueil Vélo®,
- développer des outils d'observation et de suivi de la satisfaction des utilisateurs afin d'être en capacité de mesurer les progrès du projet et les retours des usagers.

Cette première convention jointe en annexe de partenariat, sans incidence financière, conclue pour la période 2025-2028, a pour objectifs de doter la V91 :

- d'un itinéraire continu et jalonné,
- d'une identité et d'une charte graphique,
- d'un réseau de prestataires labellisés Accueil Vélo® sur les tronçons réalisés,
- d'un réseau de services divers le long de l'itinéraire.

En plus de l'engagement intrinsèque du signataire à participer aux différentes instances du comité d'itinéraire (COPIL, COTECH) et poursuivre le projet de V91 selon ses décisions et suivant ses chartes, la CAB mandatera son office de tourisme Quai Cyrano, pour notamment s'impliquer

dans l'animation et la promotion de la V91 et valoriser les labels et marques retenus par le comité de pilotage.

La convention sera signée entre les différents acteurs du tracé travaillant sur le projet : la Région Nouvelle-Aquitaine, le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, les 3 départements (Dordogne, Gironde et Lot) ainsi que leurs organismes de promotion touristique et tous les EPCI de l'axe principal sur les 3 départements, dont la CAB.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- valider la convention jointe en annexe ;
- désigner Jean-Claude BONNAMY, élu au développement et à l'animation de la vélo route voie verte, pour représenter la CAB au comité de Pilotage (COFIL) ;
- autoriser le Président à signer cette convention et les actes correspondants.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

Don de kayaks à la brigade de gendarmerie de Bergerac
--

D 2025 – 119

RAPPORTEUR : Jean-Claude BONNAMY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bonnamy : Alors, don de quatre kayaks à la brigade de gendarmerie de Bergerac.

Vu le CGCT, le SNV, toujours les mêmes, vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la CAB, la CAB mène toujours sa politique de réalisation de la voie verte le long de la Dordogne. Des incivilités ou des infractions se produisent parfois sur son linéaire selon différentes modalités, dégradation, véhicule interdit, incivilités diverses, atteintes à la berge. Alors, atteintes à la berge je vais quand même donner une petite précision, ce ne sont pas des gens qui viennent avec une pelle-bêche et qui la mettent dans l'eau, c'est souvent le jet de déchets verts par des riverains qui en fait font un dépôt, dépôt qui à terme avec la pluie fait s'écrouler la berge. On ne le sait pas, mais ça se passe assez régulièrement. Et parfois le rejet d'eau de vidange de piscine aussi. Oui, ça existe.

Donc des échanges ont eu lieu avec la brigade de gendarmerie de Bergerac afin de prévenir et d'intervenir le plus efficacement. Il est apparu qu'un matériel de kayaks gonflables serait utile à leurs interventions. Des patrouilles sur la rivière permettraient de faire de la prévention, mais aussi de la répression sur les usagers des berges et du cours d'eau. Il est proposé de faire l'acquisition de cet équipement par la CAB et d'en faire don à la brigade de gendarmerie de Bergerac.

Nous sommes invités à approuver l'achat par la CAB et à valider le don de cet équipement et de

ses accessoires à la brigade de gendarmerie.

M. le Président : Merci Jean-Claude. Y a-t-il des questions ? Oui Fabien.

M. Ruet : Plus une remarque que nous avons eue en conseil d'orientation et je ne veux pas la masquer à nos collègues du Conseil Communautaire.

C'est bien de faire un don à la gendarmerie et je n'ai absolument aucune opposition par rapport à cela. Mais ça en dit long aussi sur les missions régaliennes de l'État. L'État n'est pas visiblement capable de fournir à sa brigade de gendarmerie des kayaks. Demain peut-être il faudra qu'on leur donne des cartes d'essence ou qu'on leur achète une fourgonnette ou des menottes ou je ne sais quel matériel.

C'est quand même extrêmement inquiétant et nous qui avons souvent tendance à dire que l'État se désengage etc., là on vient en substitution sur ces fonctions régaliennes. Donc évidemment, l'idée est adaptée aux besoins du territoire mais, symboliquement quand même, ayons conscience que l'État dans sa fonction régalienne de l'ordre, de la sécurité, si chère à Monsieur Retailleau, le ministre de l'Intérieur, on voit bien qu'il n'est même pas capable d'acheter des kayaks gonflables pour sa brigade de gendarmerie. Ça en dit long sur l'état de notre République.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Bon, vous avez bien compris, il s'agit de pouvoir mieux surveiller ce qui se passe sur la voie verte et sur la rivière. Donc la demande, elle peut paraître incongrue, j'en conviens, mais je trouve que c'est un bon moyen de répondre assez vite concrètement à la situation. Y a-t-il d'autres interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **la majorité**.

Merci beaucoup.

On va parler d'un point très important, et je suis vraiment très heureux qu'on puisse le traiter ce soir parce que ça fait longtemps que ça dure, et je pense que le Maire de La Force sera aussi satisfait que moi qu'on puisse passer ce dossier ce soir, j'ai envie de dire « enfin », et les habitants de la rue des Sapins aussi. Donc on avance sur ce dossier. Je vais laisser la parole à Marc Léturgie, mais vous dire qu'au-delà de cette acquisition, on est sur quelque chose qui incarne bien ce qui est en train de se passer sur nos territoires, c'est-à-dire la modification des précipitations et les conséquences de ce qu'on peut faire sur nos communes et les territoires.

Donc on avait, pas plus tard qu'hier, le lancement de l'étude sur la gestion des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols, sujet qui sera présenté en conseil d'orientation, mais aussi ici, parce que je crois que c'est important qu'on puisse bien percevoir les enjeux et les précautions que nous devons prendre dès aujourd'hui par rapport à l'urbanisation que nous allons devoir accompagner dans les années qui viennent et, peut-être d'ores et déjà, sans attendre la modification de notre document d'urbanisme. Je crois que c'est quelque chose de notre responsabilité. Et là on a lancé une étude avec le concours de l'ATD très conséquente, qui va nous permettre d'avoir les outils nécessaires à cette réflexion et je crois que ça c'est quelque chose qui va bien nous aider. On est tous plus ou moins concernés, suivant les aléas mais aussi suivant nos situations. Je pense à Saint-Nexans, je pense à Creysse aussi, tous on est à quelques moments concernés par ces désordres et ces modifications et il faut prendre ce sujet très au sérieux.

Au-delà de l'acquisition de cette parcelle, qui n'a pas été simple, on a reçu le résultat aujourd'hui des investigations, des travaux qui seraient nécessaires pour, suite à l'acquisition, ce sont un peu plus de 350 000 € de travaux qui sont préconisés pour essayer de contrecarrer ces nouveaux phénomènes dont je vous parle. Donc vous voyez bien que ce sont des sujets extrêmement lourds, qui ont des conséquences, au-delà de provoquer des inondations et des désagréments très forts, des conséquences financières aussi pour nous les collectivités, et je ne parle pas même de ce qui peut se passer dans la vallée de la Garonne par exemple, où nos collègues sont confrontés à des choses d'une autre ampleur mais auxquelles ils doivent faire face et souvent

seuls, et là aussi le soutien régalien peine à accompagner ces situations. Et c'est bien dommage parce que là, ce sont vraiment des dimensions qui dépassent l'échelon local et on a du mal à pouvoir le faire. Mais vous voyez, déjà rien que sur un petit secteur, les conséquences financières que ça peut avoir. Pardon Marc, d'avoir introduit comme ça cette délibération.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Schéma National des Véloroutes actualisé en mars 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral AP 24-2024-09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB ;

Considérant que la CAB mène une politique ambitieuse afin de réaliser une véloroute voie verte le long de la Dordogne de l'Est à l'Ouest de son territoire ;

Considérant que des incivilités ou des infractions se produisent régulièrement sur son linéaire selon différentes modalités (dégradations, véhicules interdits, incivilités diverses, atteintes à la berge...) avec des conséquences financières non négligeables et des risques pour la sécurité des usagers ;

Des échanges ont eu lieu avec la brigade de Gendarmerie de Bergerac afin de prévenir et d'intervenir plus efficacement. Il est apparu que l'utilisation de kayaks gonflables serait pertinente pour ses interventions.

En effet, des patrouilles sur la rivière permettraient de faire de la prévention mais aussi de la répression sur les usagers des berges et du cours d'eau.

C'est pourquoi il est proposé de faire l'acquisition de cet équipement par la CAB et d'en faire don à la Brigade de Gendarmerie de Bergerac.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver l'achat par la CAB de 4 kayaks gonflables ;
- valider le don de cet équipement et de ses accessoires (kayaks gonflables, pompes à main basse pression, pagaies symétriques, gilets d'aide à la flottabilité) à la brigade de Gendarmerie de Bergerac.

DECISION :

Adopté par 55 voix pour, 5 abstentions.

D 2025 – 120

RAPPORTEUR : Marc LÉTURGIE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Léturgie : Je vous en prie, Monsieur le Président. Donc comme énoncé effectivement, vous avez sur le schéma la route qui mène à La Force et notamment à l'entrée de la Fondation John Bost, et c'est là que se passe le problème.

Et donc, vu le CGCT dans ses articles L 5211-5-1 et 5216-5, compte tenu de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2024 et considérant les points suivants, c'est-à-dire l'effondrement d'un collecteur d'eau pluviale assurant l'évacuation des eaux pluviales du plateau, ce collecteur était au droit du plateau de La Force ; considérant aussi les éléments apportés par l'étude hydraulique que nous avons fait réaliser, il devient nécessaire et même indispensable de créer un nouvel exutoire en utilisant la pente naturelle des terrains et en faisant l'acquisition du foncier nécessaire à cet aménagement pour résoudre les problématiques d'inondation. À savoir que le foncier était chez des privés effectivement et que ce n'était pas aussi simple que ça, c'est ce qui a pris un peu de temps dans la négociation.

Donc ce projet d'acquisition de terrains pour résoudre ce problème d'inondation porte sur la parcelle ZI numéro 24 en intégralité, présentant une contenance cadastrale de 1 hectare 22 ares et 60 centiares. L'emprise du futur chantier nécessite également l'acquisition d'une bande de terrain le long des parcelles AC 210 et AC 309, pour une contenance cadastrale d'environ 6 ares et 45 centiares. Une offre a été faite par la CAB à Monsieur et Madame Martin, propriétaires, à hauteur de 15 000 € pour l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération. La contenance des parcelles et leur zonage sont indiqués dans le tableau que vous avez. Les contenances réelles seront précisées à l'issue du bornage, puisqu'il reste à achever le bornage qui est en cours de demande mais qui n'est pas réalisé à ce jour. Les études hydrauliques menées par la CAB semblent confirmer la nécessité de réaliser un nouvel exutoire éloigné des habitations et de la rue des Sapins, particulièrement pentue, afin de prévenir l'inondation des riverains.

Il est donc proposé aux conseillers communautaires de valider cette acquisition aux conditions annoncées ci-dessus, de désigner l'étude notariale de Maître Laval à La Force pour rédiger les actes afférents, et d'autoriser le Président à signer les documents et actes correspondants.

On arrive enfin au bout d'une solution qui était particulièrement gênante pour le riverain qui était inondé à chaque pluie et à chaque débordement. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Marc, peut-être le Maire de La Force sourit.

M. Pradier : Oui alors tout d'abord je voudrais remercier les Services Techniques de la CAB pour leur implication, leur créativité, sur un sujet qui était et qui reste compliqué. Les discussions furent compliquées, difficiles, voire âpres, avec un propriétaire, mais avec des propriétaires qui n'étaient pas faciles à raisonner. Il est évident que la source du problème est, comme l'a dit Marc, c'est un exutoire qui appartient au Département qui est aujourd'hui bouché, et lors d'épisodes pluvieux que nous avons eus depuis l'an passé notamment, c'est là qu'on voit que quand même le changement climatique est à l'œuvre, on a sur cette pente des débits qui s'approchent de débits de torrent. Je crois qu'on en était à 4 m³/seconde évalués, voire plus selon les épisodes pluvieux qui pouvaient se produire. Donc il y avait urgence malgré tout à traiter ce problème.

Il y a quatre propriétaires qui sont impliqués dans cette affaire, parce que si on peut dire, l'acquisition de cette parcelle ne résout pas tout, il faut considérer ensuite que cette eau qui est

récoltée doit être canalisée vers d'autres parcelles qui sont, elles, non urbanisées, non construites. Les trois autres propriétaires se sont montrés très coopératifs en la matière. Les négociations ont été, je disais, âpres mais compliquées parce que l'intérêt d'un propriétaire, l'intérêt si je puis dire, l'aspect lucratif dominait dans cette affaire-là, il cherchait quand même sur une parcelle qui n'a que très peu de valeur puisqu'elle est très en pente, inondable, et donc vous le comprenez, il a fallu, je crois et je remercie le Président, hausser le ton à un certain moment pour qu'on arrive à une conclusion avec une menace d'expropriation si ça s'avérait nécessaire, puisqu'on ne pouvait pas se permettre d'avoir une inondation quasiment mensuelle d'habitations.

Donc encore une fois, je remercie notamment les Services Techniques qui ont fait un travail remarquable là-dessus, que ce soit la GEMAPI ou le Directeur des Services Techniques en personne.

M. le Président : Merci Serge. Vous voyez que ces situations-là, certainement qu'il y a des constructions qui ont été autorisées il y a longtemps mais ne le seraient pas aujourd'hui, c'est probable. Maintenant, on doit faire face à ces réalités. Alors c'est vrai que les gens ne sont pas toujours très coopératifs, mais on peut comprendre aussi que quand vous avez une fois par mois 20 ou 30 cm d'eau dans la maison, on est moins patient qu'à l'accoutumée.

Donc on a essayé de coopérer, et je crois qu'on l'a fait et c'est l'aboutissement de ce travail aujourd'hui, et maintenant il va falloir mettre en œuvre ces travaux parce que l'acquisition c'est une première étape et donc il faut maintenant réaliser les travaux sur cette parcelle.

M. Pradier : Je voudrais dire un mot sur le futur de ce qu'on appelle à La Force ce sont les rampes mais qui se prolongent de Prigonrieux quasiment jusqu'au Fleix. Il va falloir s'interroger sur l'urbanisation du bas de ces rampes, parce qu'on a pu constater qu'on a des sources qui se déplacent, ça a été dit précédemment, mais des sources qui sont naissantes à des endroits où il n'y avait pas de sources et on en a aujourd'hui qui inondent régulièrement. Alors quand ce sont des champs ou des prés, aucun problème, mais lorsqu'on peut envisager une urbanisation future, il y a de quoi vraiment s'interroger.

M. le Président : Merci Serge. Thierry tu voulais intervenir.

M. Auroy-Peytou : Oui, moi je voulais intervenir parce que c'est vrai que lorsque Serge a eu cet épisode, j'étais très peiné pour lui, parce que vous savez quand on est maire, notre téléphone sonne vite quand il y a des précipitations énormes, lorsqu'un orage stagne sur une certaine région et que les gens voient l'eau monter par rapport aux routes et aux fossés et qui rentre dans leur maison, c'est vrai que c'est un préjudice moral, c'est très dur et je le comprends. On a pu voir ces épisodes dramatiques dans le Var où il y a eu jusqu'à 230 millimètres à certains endroits. Bon, nous on a eu un orage dernièrement et effectivement, avec mon adjoint, et mon adjointe ne va pas me démentir, ce jour-là j'avais mon portable à proximité et effectivement cet orage a été important, le 19 mai dernier, et aux endroits où la CAB a réalisé d'énormes travaux, notamment sur les graves, le Monteil en dessous de Pomport, là où ça inondait jadis et bien là ça a bien fonctionné et effectivement deux heures après, on a vu l'eau descendre des coteaux et ça a très très bien fonctionné.

Donc effectivement, quand on a la volonté de réaliser les choses, et je tiens à remercier le Président d'avoir pris l'initiative le 6 mai dernier, puisque je me rappelle de cet épisode du 5 mai de l'année dernière où notamment à Mouleydier il y a eu une tornade et ça a été dramatique, mais effectivement ça paraît simple, mais dans une commune, les fossés et les routes, c'est ce qui anime notre population. Et si le fossé n'est pas réalisé, nettoyé en temps, la route n'est pas refaite devant leur portail, on peut faire toutes les belles choses dans une commune si les routes et les fossés ne sont pas faits, c'est un sujet de conversation et je dirais même un sujet qui peut arriver même des fois à des menaces et des problèmes lorsqu'on doit se déplacer et que l'on dit

effectivement on constate mais on n'a pas forcément la compétence, je n'ai pas de pelle mécanique, effectivement on a la compétence CAB et souvent on crie sur la CAB.

Mais moi je tiens à dire ce soir mes remerciements envers les services, notamment les services d'astreinte quand il y a des problèmes. On appelle l'astreinte ils sont là immédiatement et quand ils ont tout un territoire, 38 communes ou quand il y a un orage qui s'étale sur plusieurs communes, ils sont là pour nous aider et je tenais à remercier les services de la voirie et de la qualité au niveau des travaux qui ont été réalisés, notamment moi sur ma commune. Ça ne veut pas dire que ce qui a été fait, s'il y a un fort orage demain que ça puisse, voilà... Mais quand il y a un orage maintenant qui devient un peu normal alors qu'il y a 10 ans il n'était pas normal, écoutez, ça passe. Mais il faut qu'on soit vigilant dans les années à venir sur la protection de ces maisons, de nos fossés collecteurs et même nos fossés qui sont à l'intérieur des terres, qui sont des fossés privés, il faut insister auprès des propriétaires qui en ont la charge, de faire les travaux parce que la loi dit que si en amont un fossé n'est pas nettoyé, qu'en aval ça inonde, on peut aller au tribunal et les gens peuvent être condamnés pour ne pas avoir nettoyé. Il ne faut pas qu'on arrête l'eau, le problème il est là.

Merci pour tous les travaux qui ont été faits, c'est long mais vous voyez quand on a la volonté, ça arrive.

M. Léturgie : Oui, et pour les maires effectivement d'être particulièrement vigilants sur les zones urbanisables, parce que c'est ça le problème aujourd'hui auquel on est confronté de manière majeure.

M. le Président : Merci Marc, merci de ces témoignages. J'imagine que personne n'est contre cette acquisition foncière pour protéger ces habitations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Merci beaucoup.

Avant de clôturer l'ordre du jour justement, c'est souvent au mois de mai que ces fortes précipitations se passent et récemment, on a une partie de notre territoire qui a été durement touchée. Je voulais passer un petit message aux maires concernés qui ont eu pas mal de dégâts sur la voirie notamment et sur les fossés, qu'on allait les accompagner dans les plus brefs délais sur les désordres qui ont eu lieu très récemment, je pense à la commune de Razac-de-Saussignac pour la route de la Palombière, à Saussignac la route du Moiron, à Gageac et Rouillac sur la route Marguerite de Duras et la route de la Mairie, il y a des désordres très, très importants, et à Lunas sur l'impasse des Combes.

Donc on vous proposera, dans une DM lors d'un prochain Conseil Communautaire, qu'on puisse réaliser des travaux d'urgence sur ces routes pour ne pas laisser nos collègues face à cette situation-là, parce que c'est déjà bien douloureux d'avoir essuyé ces épisodes très forts. Et donc au moins, de réagir vite, je crois que Thierry c'est le message que tu faisais passer, on se sent moins seul et ça fait du bien de pouvoir accompagner ces situations sans que même ils l'aient demandé, donc je crois que c'est important, c'est ça aussi l'esprit communautaire et qu'on puisse accompagner ça. Donc, on vous proposera cette DM dans quelques semaines pour pouvoir faire les travaux au plus vite.

M. Visentini : Oui, simplement tu as noté un petit peu Razac-de-Saussignac Je dirais simplement un surplus. On ne peut pas maîtriser tout. Tout à l'heure vous avez dit qu'il fallait anticiper mais moi je ne peux pas maîtriser plus, quand il tombe 60 millimètres en 15 minutes, une pente qui arrive de la route des Palombières où il y a eu un arrachement fait par la CAB, merveilleux sans problème avec l'entreprise Biard, les rochers sont partis. Comment veux-tu retenir l'eau quand c'est comme ça ? Quand ça t'arrive comme ça, tu es impuissant devant ça, tu laisses faire, c'est tout, les fossés ils étaient curés mais il n'y avait rien à faire. Alors il y a des choses, c'est impossible.

M. le Président : Mais c'est très important René de rappeler que l'eau de toute façon, on l'empêchera pas de passer, ça c'est sûr. Et donc là on va essayer de réparer pour que les stigmates de cet épisode ne soient pas trop longs.

Voilà chers collègues, je crois que Thierry va vous parler de notre déplacement, prévu le 19 et 20 juin pour Saint-Pierre-de-Bœuf. Voilà, une petite plaquette qui illustre un peu le programme. Thierry, je te laisse la parole.

M. Auroy-Peytou : Oui, donc le départ c'est le jeudi 19. Si vous avez reçu le petit prospectus à l'entrée. Donc avant le départ à 08h00 en autocar au siège de la CAB, il y aura un petit déjeuner salle Cyrano au siège de la CAB. Ensuite, une pause déjeuner, donc pique-nique à prévoir entre 12h00 et 13h00, et une arrivée à Saint-Pierre-de-Bœuf dans le Rhône aux alentours de 14h30.

Nous serons donc attendus par le Maire de Saint-Pierre-de-Bœuf, qui est également le Président de la Communauté de Communes de Pilat Rhodanien. Donc une visite du site, de l'espace d'eaux vives et ensuite nous avons devant nous à peu près 4 heures de visite et sur le site.

Ensuite nous allons regagner la ville de Vienne, pour l'hébergement et la restauration le soir. Donc vous avez un plan avec l'hébergement, donc vous avez deux hôtels. Il y aura de la marche à pied un peu, donc ceux qui sont très proches du Président, ils auront que quelques minutes et ceux qui sont moins proches... non je plaisante ! Il y aura donc deux hôtels et après une restauration sur place.

Et le départ le lendemain 10 heures, après le petit déjeuner, avec une pause au déjeuner, c'est donc sortie 23 Ussel, le restaurant l'Etable, très bon restaurant, arrivée à 17h00 sur Bergerac.

Donc je pense que le Président en parlera après peut-être la participation car ce n'est pas un voyage de distraction, il faut quand même bien dire à la population que c'est un déplacement pour travailler, donc le soir on travaillera.

Je voulais quand même remercier Frédéric Simionati, le Directeur des transports, pour le travail qui a été fait, réservation du bus, le trajet, le restaurant, ainsi qu'Isabelle Mora qui a participé aussi de près ou de loin à cette organisation.

M. le Président : Merci Thierry. Très vite, il s'agit, je crois que ce sera la troisième fois pour certains qu'on ira sur place, mais je crois que ceux qui viendront pourront découvrir des facettes qu'on ne peut pas expliquer par des mots. On vous fera un retour, et j'espère que ceux qui seront là, seront comme on l'a été, conquis par le projet.

Donc je veux remercier le Président de la Communauté de Communes de nous recevoir. Ça sera un des éléments importants de notre visite, nous faire part du fonctionnement de son budget annexe, parce que c'est vrai qu'au-delà de tout ça, il y a aussi des questions financières et le fonctionnement est toujours important de penser au fonctionnement derrière de choses que l'on crée sur le territoire, et vous verrez que là, pour le coup, c'est un fonctionnement excédentaire et qui justement ne pose pas de problèmes de finances. Donc ça c'est un des gros points. Et d'ailleurs, l'aspect alimentation en eau est tout à fait remarquable puisqu'il s'agit, comme on souhaite le faire sur Bergerac, d'une alimentation en eau par gravité. Et donc c'est important de voir tout ça et l'aspect environnemental du contexte. Et je n'ai pas de doute que la majorité d'entre nous soient conquis comme on l'a été précédemment.

Voilà chers collègues, et comme l'a dit Thierry juste une participation importante des élus évidemment sera demandée, ça fait partie de la règle du jeu, il est important que chacun participe aux déplacements.

Voilà chers collègues, si vous n'avez pas de questions, je propose de lever la séance et vous remercie de votre participation. Oui Jean-Louis, pardon.

M. Dessalles : Oui merci Président. Juste, ça n'a rien à voir avec les sujets qui ont été abordés, mettre en lumière un petit peu ceux qui sont dans l'ombre régulièrement et notamment notre jeunesse, avec un projet et le Service Jeunesse qui a travaillé sur un projet avec des jeunes ados

pendant une période de 16 mois pour faire une création théâtrale, qui s'est baladée au sein du territoire, et qui ont eu un rendu remarquable. Parce que ce n'était pas une affaire simple je pense, d'embarquer 19 adolescents et de les garder pendant 16 mois. Voilà, ils ont tout créé de bout en bout, que ce soient les décors, les paroles, les textes, ils ont été accompagnés. Mais le service Jeunesse, je tenais quand même à souligner leur engagement et à les féliciter parce que souvent on peut les oublier et on ne parle pas peut-être assez souvent d'eux dans cette instance.

M. le Président : Je te remercie vraiment Jean-Louis, parce que tu as raison. C'était un travail remarquable qui a été fait par l'équipe et puis par les adolescents, donc elles ont su les amener vers ce travail. Et ça, c'est vrai que c'est une implication tout à fait exceptionnelle, et le rendu ne l'était pas moins, et donc c'est vrai que l'on peut saluer le travail qui a été fait et les remercier.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dont les articles L5211-5-1 et L5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral AP 24-2024-09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB ;

Considérant l'effondrement d'un collecteur d'eaux pluviales en terrain privé sur la parcelle AC 210 assurant l'évacuation des eaux pluviales du plateau ;

Considérant les problématiques récurrentes d'inondation des habitations riveraines de la rue des Sapins sur la commune de la Force survenues depuis 2020 ;

Considérant les éléments apportés par l'étude hydraulique engagée en 2023 par la CAB et visant à résorber les problématiques citées ci-dessus ;

Considérant la nécessité de procéder à la création d'un nouvel exutoire d'eaux pluviales en utilisant la pente naturelle des terrains, il convient de procéder à l'acquisition du foncier nécessaire à cette opération.

Pour résoudre les problématiques de gestion des inondations du plateau des sapins à La Force, la CAB envisage l'acquisition de la parcelle ZI 24 ainsi que de parties des parcelles AC 210 et AC 309 situées au lieu-dit « les Sapins » sur la commune de la Force (24130).

Ce projet d'acquisition porte sur la parcelle ZI N° 24 en intégralité, représentant une contenance cadastrale de 1ha 22a 60ca.

L'emprise du futur chantier nécessite également l'acquisition d'une bande de terrain le long des parcelles AC 210 et AC 309 pour une contenance cadastrale d'environ 6a 45ca.

Une offre a été faite par la CAB à Mme et M. Patrick MARTIN, propriétaires, à hauteur de 15 000 € pour l'ensemble des terrains nécessaires à l'opération.

La contenance des parcelles et leur zonage sont indiqués ci-dessous :

FEUILLE	SECTION	NUMÉRO	CONTENANCE	ZONAGE
1	ZI	24	1ha 22a 60ca	N
1	AC	210p	2a 35ca	N
1	AC	309p	4a 10ca	N
Total			1ha 29a 05ca	

* : les contenances réelles seront précisées à l'issue du bornage

Pour pouvoir mettre en œuvre cette opération, la CAB s'engage à prendre à sa charge les frais de bornage des parcelles à acquérir.

Les études hydrauliques menées par la CAB, semblent confirmer la nécessité de réaliser un nouvel exutoire éloigné des habitations et de la rue des Sapins particulièrement pentue, afin de prévenir l'inondation des riverains.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- valider cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus ;
- désigner l'étude notariale de Maître Laval à la Force pour rédiger les actes afférents ;
- autoriser le Président à signer les documents et actes correspondants.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

DECISIONS DU PRESIDENT

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

L2025-014	Marché CAB-2024-029 – Construction d'une crèche sur la commune de Lamonzie Saint Martin - Résiliation du lot n°7 revêtement des sols
L2025-016	Marché CAB 2024-039 – Création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire sur la commune du Fleix – Phase 1 - Sélection des candidatures
L2025-019	Plan de financement pour le projet de Véloroute Voie Verte V91 pour les tronçons de Prigonrieux, Saint Pierre d'Eyraud et Le Fleix : Demande de subventions auprès de : Europe/FEDER : 466 500 € Etat/CPER/DSIL/Fonds Vert : 311 000 € Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : 311 000 € Conseil Départemental Dordogne : 155 500 €
L2025-020	Tarifs du Centre évènementiel de Bergerac – Année 2025
L2025-021	Transfert de trésorerie du budget Principal vers le budget annexe assainissement d'un montant de 1 000 000 €
L2025-022	Tarifs spectacles pour l'inauguration du Centre évènementiel de Bergerac
L2025-025	Marché CAB 2024-039 – Maîtrise d'œuvre pour la création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire sur la commune du Fleix –Phase 2 - Sélection des offres

L2025-026	Marché CAB-2025-008 – Construction d’une crèche sur la commune de Lamonzie Saint Martin - Attribution du lot n° 7 revêtement de sol à l’entreprise Galaxy Peinture (Cenon)
L2025-027	Marché CAB-2024-029 – Construction d’une crèche sur la commune de Lamonzie Saint Martin - Résiliation du lot n°9- Electricité
L2025-030	Plan de financement service GEMAPI 2025 – Demande de subventions auprès des structures partenaires : Conseil Départemental Dordogne : 4 000,00 € Agence de l’Eau Adour Garonne : 86 000,00 € CAB : 32 393,76 € CC Bastides Dordogne Périgord :10 829,02 € CC Montaigne Montravel Gurson :6 991,28 € CA Grand Périgueux : 6 058,28 € CC Isle Crempse en Périgord : 2 892,30 € CC Portes Sud Périgord : 1 785,14 € CC Pays Foyen : 821,04 € CC Vallée Dordogne Forêt Bessède : 429,18 €
L2025-031	Conclusion d’une convention d’occupation précaire sur la ZAE des Sardines pour l’installation du cirque Claudio Zavatta du 28 avril au 19 mai 2025
L2025-032	Conclusion d’une convention avec le Centre régional de coordination de dépistages du cancer de Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20h45.

DELMARÈS	Frédéric	Président	
TÉJÉRIZO	Julie	Secrétaire de séance	